



2017-2022

Plan Climat Air Energie du Territoire

Bilan du PCAET



Décembre 2022

Table des matières

Résumé.....	4
Introduction.....	5
Partie 1 : Rappel sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes de Lacq Orthez 2017 - 2022	6
1) Le contexte législatif.....	6
2) Le contexte communautaire.....	6
3) Les données chiffrées du PCAET de l'année de référence 2012	7
4) Les actions du PCAET.....	9
Partie 2 : Méthodologie de l'évaluation du PCAET.....	10
1) Généralités.....	10
2) Les orientations retenues pour l'évaluation du PCAET de la collectivité	10
Partie 3 : Evolution des objectifs chiffrés du PCAET liés à l'atténuation	11
1) Les consommations énergétiques	11
2) Les énergies renouvelables.....	11
3) Les émissions de gaz à effet de serre.....	12
4) Les émissions de polluants	12
5) Le stockage du CO ₂	13
6) Synthèse.....	14
Partie 4 : Evolution de l'adaptation	15
1) Les inondations	15
2) La sécheresse et la canicule.....	15
Partie 5 : Enquête auprès des élus et des techniciens.....	17
1) Rappel du contexte.....	17
2) La synthèse des réponses aux questionnaires	17
3) Conclusions	19
Partie 6 : Bilan des 9 orientations du PCAET	20
1) Bilan global	20
2) Bilan par Orientation.....	21
Orientation N°1 : Une activité industrielle durable.....	21
Orientation N°2 : La valorisation économique des atouts naturels du territoire : renforcer l'agriculture, valoriser la forêt, développer le tourisme	26
Orientation N°3 : Se déplacer autrement	32
Orientation N°4 : La rénovation de l'éclairage public	38
Orientation N°5 : Lien avec les distributeurs d'énergie.....	42
Orientation N°6 : Favoriser un logement de qualité	45
Orientation N°7 : Zéro déchets non valorisés en 2030	51
Orientation N°8 : Vivre dans un environnement sain	55

Orientation N°9 : Etablir une gouvernance	61
Partie 7 : Liste des recommandations.....	65
1) En lien avec le PCAET.....	65
2) En lien avec Intercommunalités de France	65
Partie 8 : Positionnement et objectifs de la collectivité dans le cadre des politiques départementales, régionales et nationales	67
1) Positionnement dans le Département.....	67
2) Positionnement par secteur	67
3) Objectifs du prochain PCAET	68
4) Objectifs nationaux.....	69
5) Objectifs régionaux.....	69
Conclusions	71

Résumé

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été adopté en 2017. Un bilan à mi-parcours élaboré en 2019, a permis de comprendre comment se déroulaient les actions sur le territoire et l'évolution du profil énergétique des différents secteurs. Cette étape a montré que le territoire était dans une bonne dynamique.

La COVID a perturbé les activités et a ralenti les actions engagées sur le territoire. Plus récemment, les instabilités géopolitiques et les pénuries ont amplifié le besoin de transition énergétique.

Pour établir ce bilan, nous avons eu recours à des données de modélisation dont certaines datent de 2019 et parfois 2018 : il y a un décalage avec le calendrier de réalisation de ce document entraînant un biais. Pour y remédier, nous avons eu recours aux données des fournisseurs d'énergies disponibles (électricité et gaz) en opendata couvrant la période 2012 - 2021 mais elles ne couvrent pas tous les vecteurs énergétiques.

Les données comme celles des Energie Renouvelable et de Récupération (EnR&R) sont suivies sur le territoire et datent de 2022.

Ce bilan met en avant un ensemble de points positifs :

- la modification du profil énergétique du secteur industriel qui reste le premier consommateur d'énergie du territoire, en faveur des Energie Renouvelable et de Récupération (EnR&R) pour plus de la moitié ;
- la diminution des consommations énergétiques du secteur résidentiel grâce aux actions en faveur de la rénovation énergétique et diversification aussi de son profil énergétique.

La production d'EnR&R a, en effet, augmenté de 80% entre 2012 et 2022.

En conséquence, les Gaz à Effet de Serre (GES) ont diminué entre 2012 et 2019, de 23% et les polluants entre 2012 et 2018, de 43%. Une part de ces énergies renouvelables sont exportées.

Les consommations énergétiques ont augmenté après 2012, pour enfin se stabiliser à la même hauteur. En effet, nous notons une augmentation de 1% entre ces deux dates.

Les secteurs de la mobilité et du tertiaire ont subi des hausses.

Le territoire est particulièrement vulnérable aux inondations et à la sécheresse. Les phénomènes sont assez bien connus et prendront toujours plus d'importance dans les années à venir.

Introduction

L'évaluation finale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a des objectifs similaires à ceux du bilan à mi-parcours, nous les rappelons :

- apporter un retour de terrain sur des actions menées ;
- renforcer la connaissance des élus sur des domaines précis de l'action publique et des thématiques complexes et partagées lors de l'élaboration ;
- favoriser la coordination entre les agents à travers un exercice collectif et partagé ;
- donner des gages de transparence auprès des citoyens ;
- œuvrer pour une meilleure cohérence de l'action publique ;
- crédibiliser et légitimer la démarche engagée.

L'élaboration de ce rapport a été pilotée en interne en grande partie.

Ce document comprend en première partie une comparaison des données globales entre 2012 et 2019, puis, un bilan des actions. Cette partie a donné lieu à une concertation avec les parties prenantes des structures pilotes, en particulier, les coordinateurs des fiches actions.

Puis, plusieurs évaluations externes ont été effectuées :

- une consultation sous forme d'enquête auprès d'élus et de techniciens a été menée par des étudiants de Sciences Politique de Bordeaux lors de leur stage de Master ;
- un positionnement de la collectivité dans le cadre des politiques départementales, régionales et nationales.

Un COPIL a eu lieu le 17 novembre 2022 pour présenter les éléments du bilan. Une présentation a été faite en conférence des maires le 28 novembre 2022. Le conseil communautaire du 12 décembre 2022 est sollicité pour valider ce document.

Bilan PCAET 2017 - 2022

Partie 1 : Rappel sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes de Lacq Orthez 2017 - 2022

1) Le contexte législatif

Le contenu du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est décrit dans le Décret no 2016-849 du 28 juin 2016. Il y est mentionné « *Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté.* »

2) Le contexte communautaire

Le premier PCAET a été élaboré à la suite du projet de territoire de la collectivité qui a été approuvé en septembre 2016. Ce projet détaille les grandes orientations à l'horizon 2030 du territoire dans les domaines de l'emploi, de logement, de déplacement, de santé, de loisir, de formation, etc.

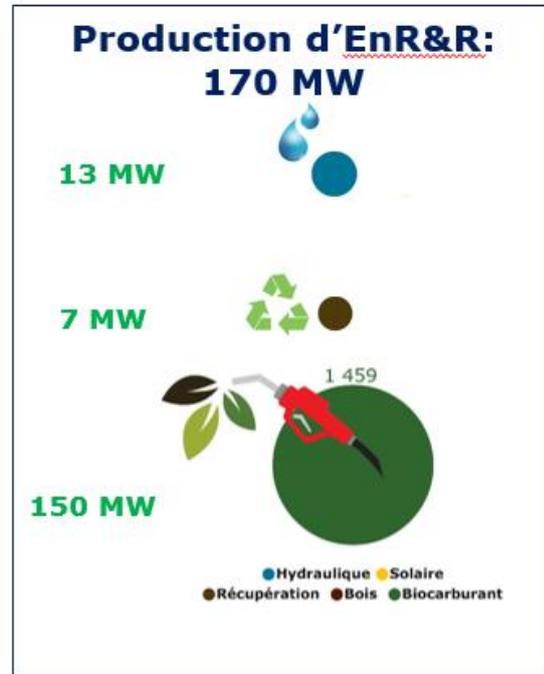
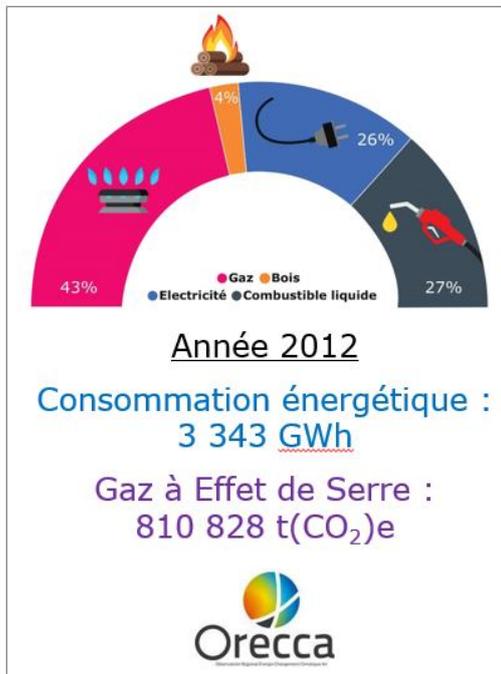
Suite aux différents échanges avec les élus, la population et les partenaires de la collectivité, la ligne de conduite de la stratégie du PCAET a porté sur :

- la maîtrise de la consommation d'énergie du secteur industriel : la collectivité souhaite toujours recevoir des industriels sur son territoire et s'engage à trouver lors de leur implantation des solutions de maîtrise de l'énergie ;
- l'implantation d'entreprises dans le domaine de la transition énergétique dont le stockage de l'énergie ;
- la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments privés et publics du territoire pour la réduction de la précarité énergétique ;
- une option volontariste : un engagement à réduire les consommations énergétiques des transports ;
- la réduction de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis de sa dépendance aux énergies fossiles ;
- un environnement sain pour les habitants et le territoire ;
- la création d'emplois liés à la croissance verte.

Le PCAET de la collectivité, couvrant la période de 2017 à 2022, a été approuvé par le conseil communautaire le 18 décembre 2017 et son bilan à mi-parcours le 19 décembre 2019.

3) Les données chiffrées du PCAET de l'année de référence 2012

Les données caractéristiques globales



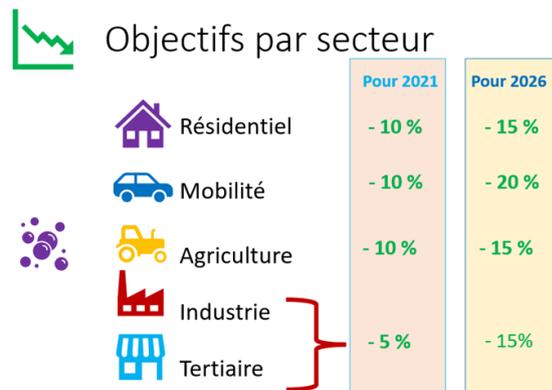
Les objectifs chiffrés par secteurs du PCAET pour 2021 et 2026

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les émissions de GES sont liées aux consommations d'énergies fossiles.

Les données de référence datant de 1990 ne sont pas disponibles : seules les données de l'année 2012 sont connues.

Il a été proposé par secteurs d'activités aux horizons 2021 et 2026, les objectifs indiqués dans le tableau ci-contre. Les unités sont en % tCO₂e par rapport à 2012.



- *La consommation d'énergie finale*

Sur la base de la stratégie retenue, il est proposé pour la maîtrise de la consommation d'énergie finale par secteur d'activité aux horizons 2021 et 2026, les objectifs indiqués ci-contre.
Les unités sont : % GWh par rapport à 2012.



- *Les émissions de polluants atmosphériques*

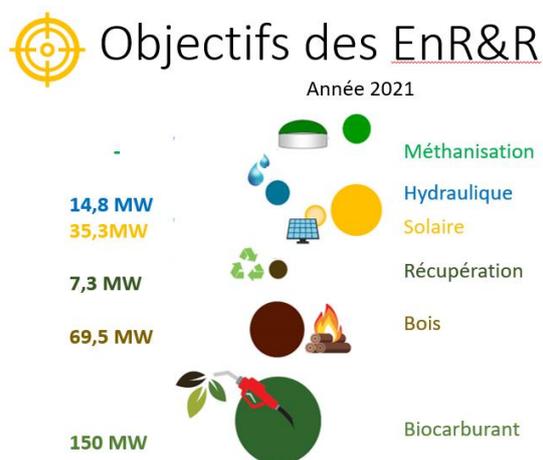
Le décret du 10 mai 2017 fixe les objectifs nationaux de réduction des polluants atmosphériques ainsi que l'année de référence qui est 2005.

Les objectifs 2026 à atteindre par rapport à 2005 sont indiqués ci-dessous :

% tonne par rapport à 2005	NOx	PM10	PM2.5	COVNM	SO2	NH3
Résidentiel	-50%	-27%	-27%	-43%	-55%	-4%
Transport	-50%	-27%	-27%	-43%	-55%	-4%
Industrie -Energie- Tertiaire	-50%	-27%	-27%	-43%	-55%	-4%
Agriculture	-50%	-27%	-27%	-43%	-55%	-4%

- *Production d'énergies renouvelables*

Pour la production et la consommation des énergies renouvelables, il a été proposé les objectifs ci-contre.



La vulnérabilité du Territoire

Le territoire est vulnérable à :

- la chaleur : augmentation de la température moyenne de 2 à 4°C et baisse de l'humidité des sols ;
- aux inondations : avec la fonte rapide de neige et le blocage par les marées au niveau de l'océan.

4) Les actions du PCAET

Les actions du PCAET se déclinent selon les trois axes du projet de Territoire et surtout les 9 orientations incluant 60 fiches actions :

Axe 1 : Une économie dynamique permettant le développement du territoire

- Orientation 1 : une activité industrielle durable
- Orientation 2 : la valorisation économique des atouts naturels du territoire : renforcer l'agriculture, valoriser la forêt, développer le tourisme

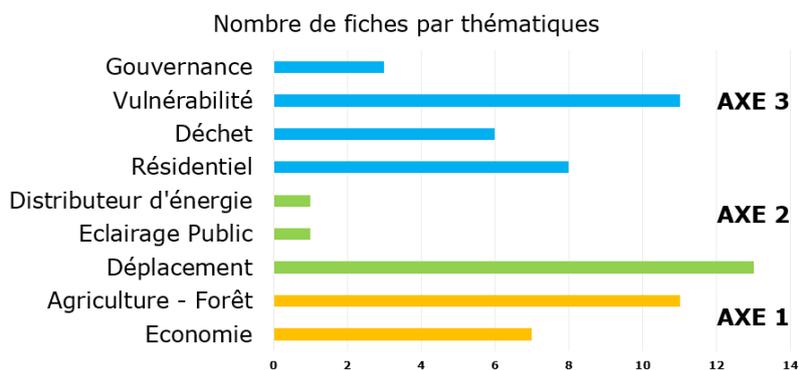
Axe 2 : Un aménagement durable du territoire

- Orientation 3 : se déplacer autrement
- Orientation 4 : la rénovation de l'éclairage public
- Orientation 5 : le lien avec les distributeurs d'énergie

Axe 3 : Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social

- Orientation 6 : Favoriser un logement de qualité
- Orientation 7 : Zéro déchets non valorisés en 2030
- Orientation 8 : Vivre dans un environnement sain
- Orientation 9 : Etablir une gouvernance

Le lien entre thématique et orientation est rappelé sur la figure suivante :



Partie 2 : Méthodologie de l'évaluation du PCAET

1) Généralités

L'évaluation, par définition, répond à des questions concernant :

- la « qualité - cohérence » du travail fait en comparant les résultats obtenus avec les objectifs retenus ;
- la « valeur – adéquation » **qui consiste à apporter un jugement, une appréciation en vue de formuler des recommandations** et qui tient compte de situations particulières, comme les ressources utilisées (gouvernance, moyens humains et financiers, évolution de la législation, ...) pour produire les résultats et les besoins qui devaient être comblés.

Un raisonnement évaluatif est nécessaire pour synthétiser ces dimensions. L'évaluation permet :

<u>d'une part de mesurer :</u>	<u>et d'autre part de comprendre :</u>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les résultats constatés au regard des résultats attendus ➤ La cohérence des moyens au regard des objectifs ➤ Les impacts pour les différents bénéficiaires ➤ L'adéquation du PCAET par rapport aux besoins ➤ L'articulation du PCAET avec d'autres documents de planification 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pourquoi et comment fonctionne le PCAET ? ❖ Quels sont les effets produits par le PCAET ? ❖ Quelles sont les causes des effets identifiés ? ❖ Comment les acteurs perçoivent-ils les résultats ?

2) Les orientations retenues pour l'évaluation du PCAET de la collectivité

L'évaluation d'un PCAET peut être faite en interne pour la partie « qualité - cohérence » et en externe pour la partie « valeur – adéquation ».

Ainsi, l'évaluation proposée porte sur différents axes :

- Evolution des objectifs chiffrés du PCAET liés à l'atténuation : cette partie a été rédigée en interne à partir des données de l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) et de l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (ATMO Nouvelle-Aquitaine) ;
- Enquête auprès des élus et des techniciens : Ce volet concerne le ressenti des élus communautaires et de certains acteurs de la société civile. L'enquête a été menée par des étudiants de Sciences Politiques de Bordeaux ;
- Bilan des 9 orientations du PCAET : Cette partie a été effectuée en interne à partir d'entretiens et des informations fournies par les responsables des fiches.

Partie 3 : Evolution des objectifs chiffrés du PCAET liés à l'atténuation

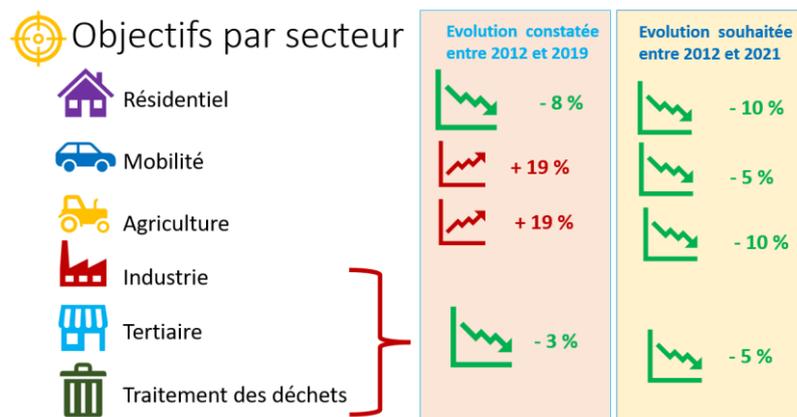
1) Les consommations énergétiques

Les consommations énergétiques ont évolué entre 2012 et 2019 de 1%, les valeurs quantitatives sont :

Année 2012	Année 2019
3 343 GWh	3 366 GWh

Source : ORECA & AREC

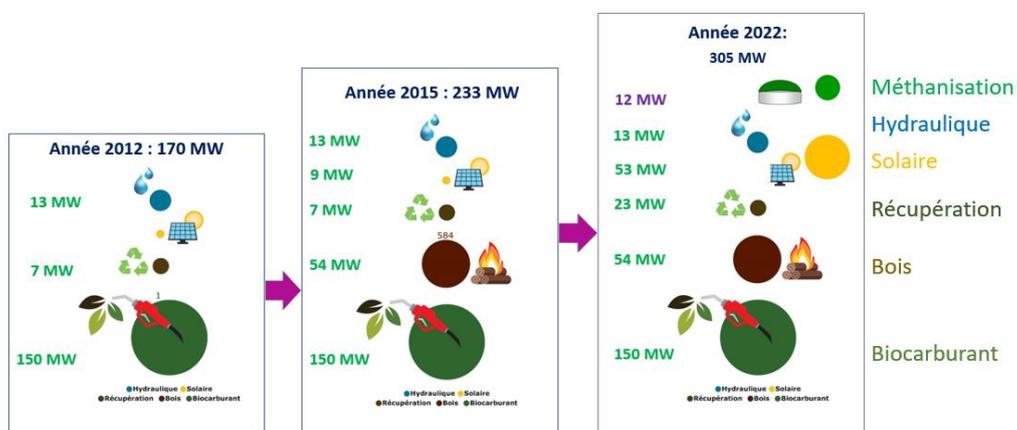
La comparaison des objectifs par secteurs fournit :



Le territoire maîtrise les consommations énergétiques globalement. Les secteurs à surveiller sont l'Agriculture et la Mobilité.

2) Les énergies renouvelables

Il y a eu une augmentation de 80% des puissances de production des énergies renouvelables entre 2012 et 2022.



Source : DDTM 64

Les projets structurants conduits sur le territoire concernent les mises en service de la chaudière industrielle bois Biolacq de 54 MW et des deux centrales de cogénération Pégaze 1 & 2 pour la production d'électricité d'une capacité de 21 MW.

Puis, des installations de photovoltaïques de 44 MW ont été construites.

Il faut signaler la fermeture de l'entreprise YARA en juillet 2018 et la fin de la production de vapeur de 3 MW.

Récemment, une unité de méthanisation de 12 MW a été mise en service.

Le territoire a diversifié sa production d'énergies renouvelables et cela surtout pour les secteurs Industriel et Résidentiel. Les autres secteurs ont peu évolué.

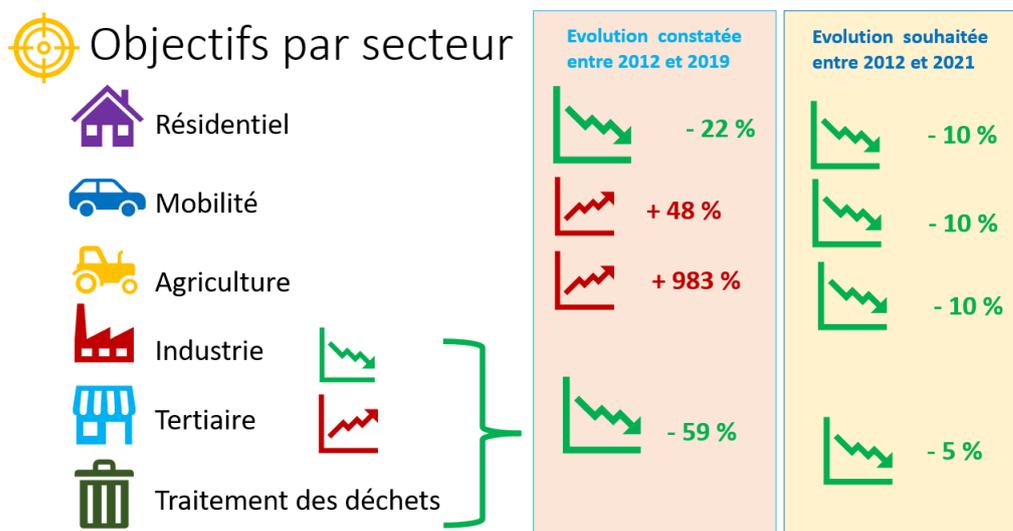
3) Les émissions de gaz à effet de serre

Pour les émissions de gaz à effet de serre, nous observons une baisse de 23% entre les émissions de 2012 et de 2019. Les valeurs quantitatives sont ci-dessous.

Année 2012	Année 2019
849 ktCO ₂ eq	654 ktCO ₂ eq

Source : ORECA & AREC

La comparaison des objectifs par secteurs fournit :



Les objectifs de 2026 ont été dépassés pour les secteurs Industriel et Résidentiel. Cela est dû à la diversification des énergies utilisées par ces secteurs.

Les secteurs à surveiller sont l'Agriculture et la Mobilité.

4) Les émissions de polluants

Pour les émissions de polluants, nous obtenons une baisse de 43% entre les émissions de 2012 et de 2018. Les valeurs quantitatives sont ci-dessous.

Année 2012	Année 2019
8 705 tonnes	4 963 tonnes

Source : AIRAQ & ATMO Nouvelle Aquitaine

Les variations des émissions de polluants entre 2012 et 2018 sont :

Variation des émissions de Polluants en %	Evolution constatée entre 2012 et 2018	Evolution souhaitée entre 2005 et 2026
Ammoniac NH ₃	-25%	-4%
Oxydes d'azote NOx équivalent NO ₂	-24%	-50%
Particules en suspension PM10	-17%	-27%
Particules fines PM2.5	-33%	-27%
Dioxyde de soufre SO ₂	-65%	-55%
Composés Organiques Volatils Non Méthaniques COVNM	-38%	-43%

Les objectifs de 2026 sont dépassés pour certains polluants comme l'ammoniac, le soufre et les particules fines.

Les Oxydes d'azote, les particules en suspension PM10 et les composés volatiles COVNM ont considérablement diminué mais n'ont pas dépassé les valeurs cibles de 2026 : ils sont en bonne voie.

5) Le stockage du CO₂

La quantité stockée est de 108 ktCO₂ et leur répartition est la suivante :

	en ktCO ₂ e/an	
Stockage Carbone	Forêts	87,6
	Prairies semées depuis moins de 15 ans	15,0
	Haies	7,7
	Changement d'affectation des sols	-4,1
	Produits bois	1,3
	Couverts végétaux des cultures	0,4
TOTAL	108,0	

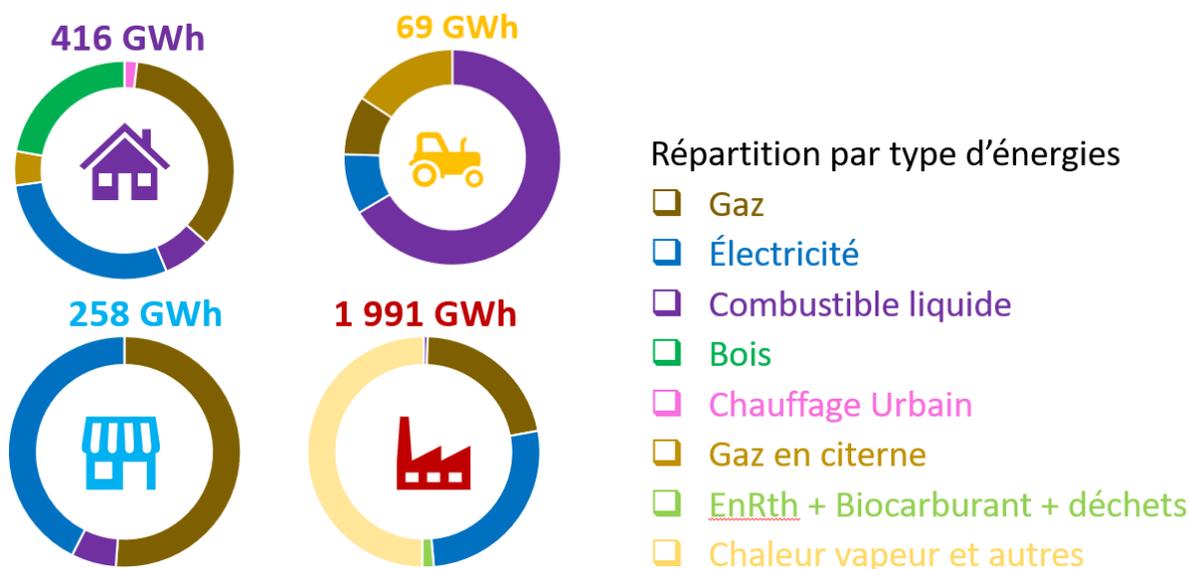
Source : ORECA & AREC

L'entreprise Messer France a inauguré récemment sa seconde unité de captage de CO₂ sur l'unité de production de biocarburant par fermentation du maïs. La capacité de la première unité est de 65 000 tonnes de CO₂ par an et la seconde doublera cette capacité soit 120 000 tonnes de CO₂ par an. Le CO₂ est utilisé dans l'industrie comme la production de boissons gazeuses, la chimie, l'agro-alimentaire, ...

La collectivité est un territoire innovant sur le captage du CO₂ pour le réutiliser.

6) Synthèse

Le territoire a globalement maîtrisé sa consommation énergétique. Les secteurs qui sont dans une bonne dynamique sont les secteurs Résidentiel et Industriel car ils ont diversifié leurs énergies au profit d'énergies renouvelables.



Source : AREC

Les GES et les polluants ont diminué sur le territoire.

Les secteurs à surveiller sont les secteurs tertiaire et agricole qui ont peu recours aux énergies renouvelables. De plus, de nouvelles installations ont eu lieu sur le territoire utilisant des énergies fossiles.

Des solutions sont à développer pour le secteur de la mobilité. Le territoire possède une structuration entre le semi-rural et de grandes infrastructures industrielles qui rend les pistes d'améliorations complexes non facilitées par le millefeuille des compétences.

Partie 4 : Evolution de l'adaptation

1) Les inondations

Le territoire se situe au centre du département des Pyrénées-Atlantiques entre mer et montagne. En effet, les nuages venant de l'océan produisent des précipitations conséquentes à l'origine d'un réseau très dense de cours d'eau qui convergent vers le gave de Pau. Le gave de Pau a un débit qui peut varier fortement suite à des précipitations importantes. Il peut aussi être gonflé par une fonte de neige très rapide et un coefficient de marée élevé du côté de l'océan bloquant l'écoulement. C'est l'exemple des hauteurs du gave à Orthez, ci-dessous, lors de l'inondation du 27 décembre 2021.

Orthez (Gave de Pau) - Hauteurs - 27/12/2021 15:23



Source : Vigicrue

Des intempéries ont eu lieu, en particulier, les 12 et 13 juin 2018, le 11 décembre 2021 et le 18 janvier 2022. Il y a eu une inondation du gave de Pau et des débordements des cours d'eau locaux. Les caractéristiques de cet événement sont :

- Une pluviométrie particulièrement excédentaire sur le département par rapport aux normales depuis le début de l'année : +35 % à Pau et + 48 % à Biarritz ;
- Sur les 3 semaines précédant le 12 juin 2018 : 100 mm en moyenne d'eau sur le département et aucun jour d'ensoleillement ;
- Le 12 juin 2018, un flux de nord-nord-ouest entraîne un blocage orographique sur les Pyrénées et apporte des pluies diluviennes sur les Pyrénées-Atlantiques.

Les pics de crue ont été atteints le 13 vers la mi-journée, ils sont évalués à :

- 630 m³/s à Nay (soit 70 cm de moins par rapport à la crue de juin 2013) ;
- 900 m³/s à Artiguelouve (qualification de crue vicennale, 30 cm de moins par rapport à la crue de juin 2013).

La hauteur d'eau sous le pont d'Orthez était de 11 m, hauteur inférieure à celle de juin 2013 mais qui reste élevée.

Il en est de même pour les mois de décembre 2021 et janvier 2022.

2) La sécheresse et la canicule

L'année 2022 a été marquée par un épisode de sécheresse national et un déficit local.

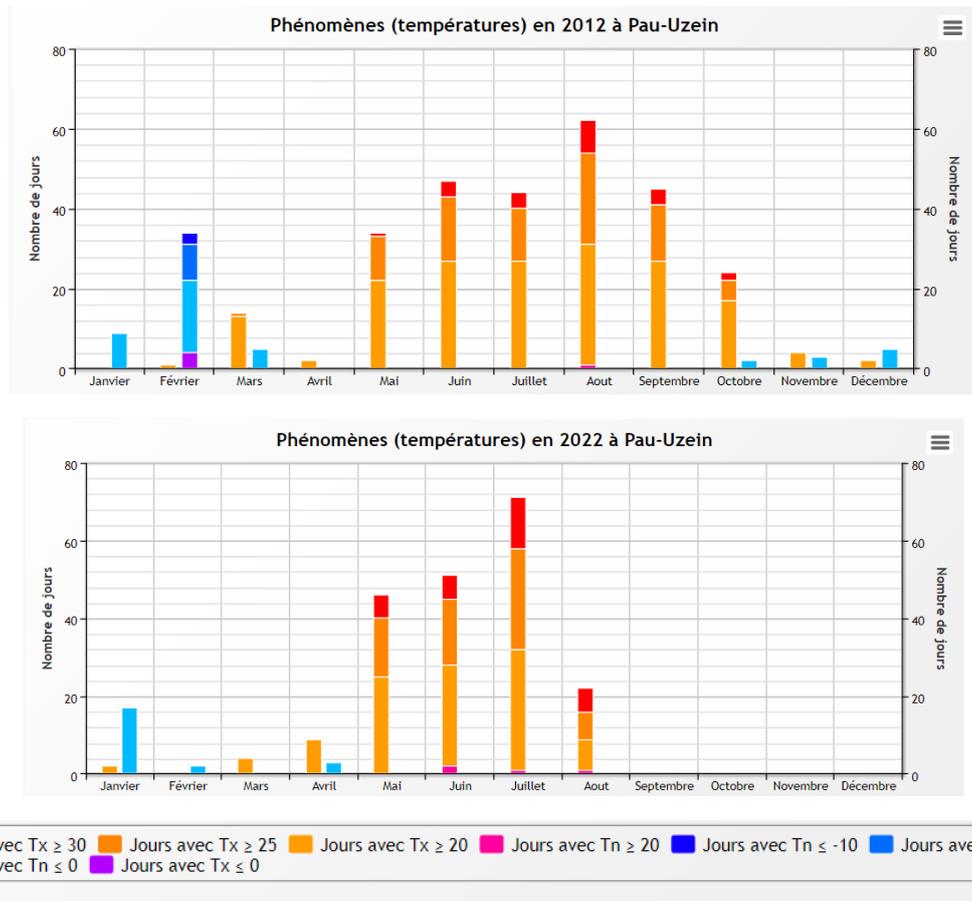
Localement, les températures ont aussi été importantes, nous avons une augmentation des températures minimale, maximale et moyenne.

Source : Station Météo de Pau-Uzein



Source : Station Météo de Pau-Uzein

Cela se retrouve aussi sur la comparaison des nombres de jours des occurrences :



Source : Station Météo de Pau-Uzein

Suite aux incendies dans les landes, la qualité de l'air devrait être impactée sur notre territoire.

Partie 5 : Enquête auprès des élus et des techniciens

1) Rappel du contexte

Un groupe de 4 étudiants a réalisé dans le cadre d'un master sur la gouvernance de la transition écologique à Sciences Politique Bordeaux un questionnaire sur le PCAET.

Ce travail est une démarche volontaire de la collectivité. Les objectifs de ce questionnaire sont :

- Connaître la perception des acteurs du territoire concernant le 1er PCAET ;
- Qualifier l'appropriation par les acteurs différemment concernés du contenu du PCAET ;
- Recueillir leurs opinions positives et négatives sur le PCAET ;
- Rendre plus performant le prochain PCAET en recueillant leurs suggestions pour des pistes d'amélioration.

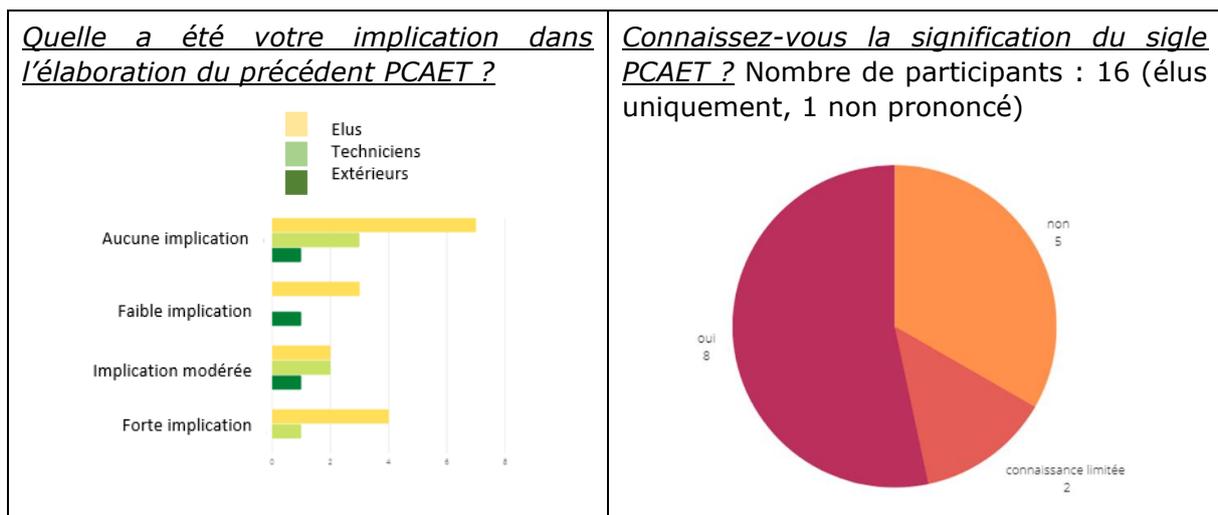
Le panel de répondants était de 16 élus, 6 techniciens, 3 acteurs issus de la société civile soit un total de 25 répondants. 14 acteurs étaient impliqués dans l'élaboration du précédent PCAET.

Le questionnaire s'est déroulé en plusieurs étapes :

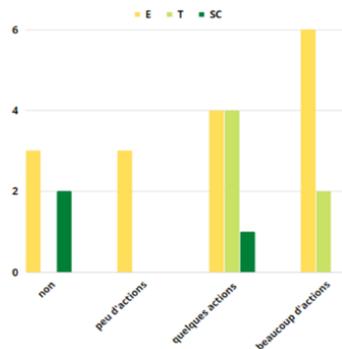
- Quelle connaissance du PCAET avez-vous ?
- Quel bilan selon vous pour le PCAET ?
- Quelles sont les pistes d'amélioration pour vous ?

2) La synthèse des réponses aux questionnaires

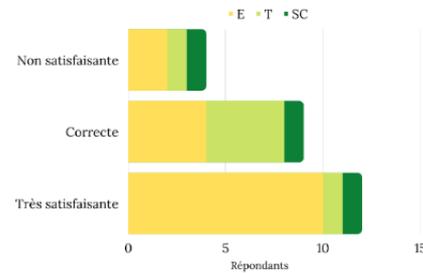
Quelle connaissance du PCAET avez-vous ?



Pouvez-vous citer des actions mises en place dans le cadre du PCAET depuis 2017 ? (Panel complet)



A quel niveau quantifieriez-vous la communication de la communauté de communes en lien avec les actions du PCAET ?



Quel bilan selon vous pour le PCAET ?

Le bilan apparaît globalement positif.

Quelles sont les pistes d'amélioration pour vous ?

Les thèmes de la mobilité, de la sensibilisation et de la gouvernance ont été évoqués.

Exemples d'actions mentionnées à faire :

- Créer des lignes de covoiturage spontanée ;
- Développer un système de transport collectif qui permet aux habitants de se déplacer plus facilement notamment dans les communes rurales ;
- Sensibiliser les enfants ;
- Réaliser un grenelle de l'environnement local.

Les thèmes de l'agriculture, de la qualité de l'air et de l'économie circulaire ont aussi été évoqués mais souvent de manière plus vague.

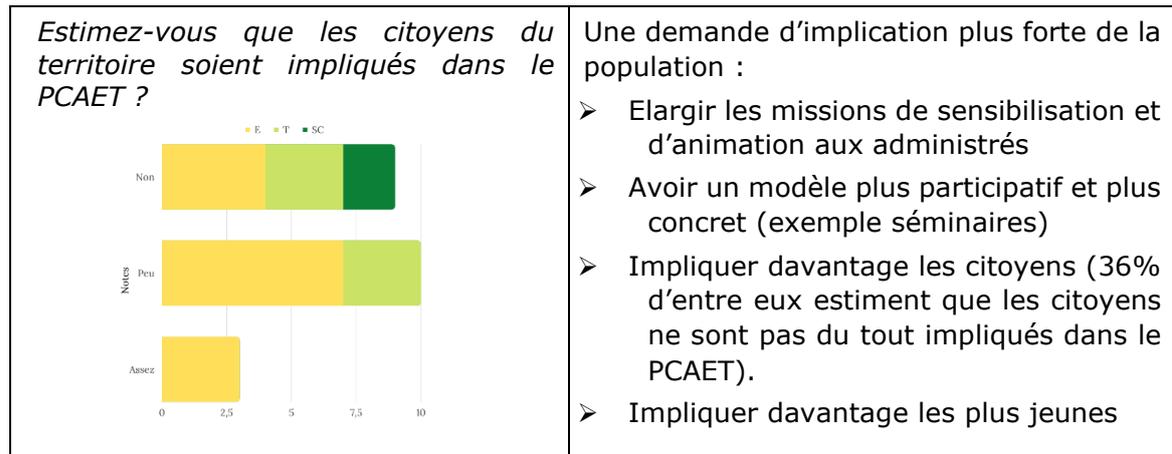
Exemples d'actions mentionnées :

- Réaliser un concours pour lutter contre le gaspillage ;
- Donner plus d'information concernant le recyclage et être plus strict contre les personnes ne le respectant pas.

Les thèmes de l'énergie, de l'éclairage public ou encore de l'urbanisme ont été peu évoqués.

Exemples d'actions mentionnées :

- Installer des panneaux solaires sur les toits de chaque nouvelle construction ;
- Installer des systèmes de détection de voiture pour l'éclairage public ;
- Augmenter les rénovations et les mutualisations d'usages des bâtiments par rapport aux nouvelles constructions.



3) Conclusions

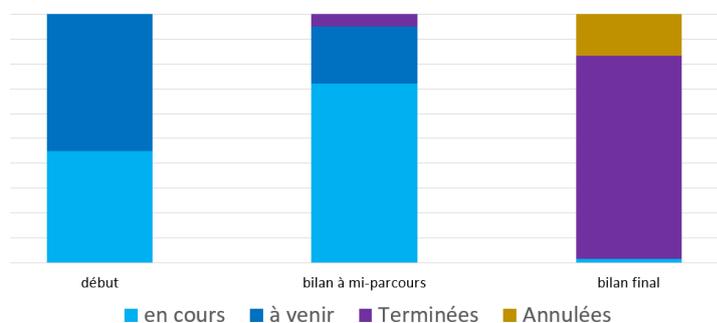
Les points principaux sont :

- Il apparait un écart important de connaissances sur le PCAET en fonction des répondants : cela est dû au renouvellement de l'assemblée communautaire ;
- Les élus sont tous convaincus de l'impact positif du PCAET et de sa nécessité ;
- Les élus déplorent le manque d'information autour du PCAET pour eux et pour les administrés ;
- Les élus soulignent le manque de financement et de moyens humains mis à disposition du PCAET ;
- Les élus souhaitent s'investir davantage dans le prochain PCAET.

Partie 6 : Bilan des 9 orientations du PCAET

1) Bilan global

L'exécution technique enregistre une progression satisfaisante (figure suivante).



Ainsi, nous observons que :

- 82 % des actions sont terminées ;
- 2% des actions sont à venir ;
- 17 % des fiches prévues n'ont pas abouti et 1 fiche a été réorientée.

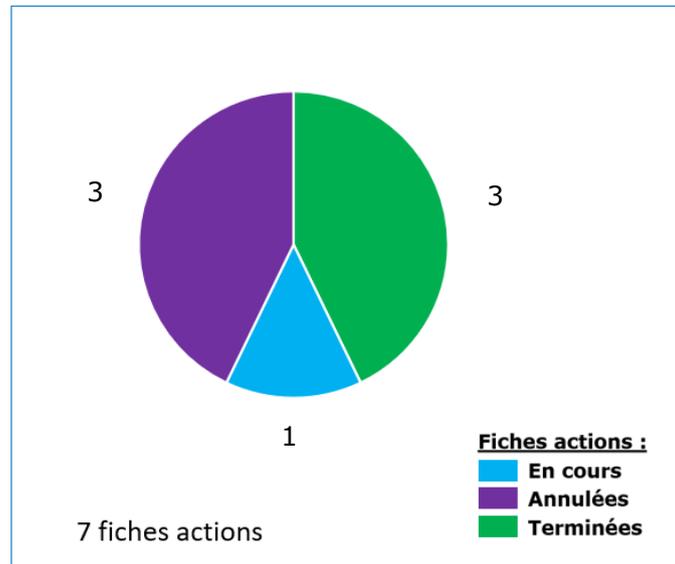
Le bilan est l'occasion de faire un point sur les actions et la gouvernance.

Pour chaque orientation, nous proposons une synthèse des fiches actions. Puis, nous rappelons les objectifs et nous présentons un état technique de l'avancement des tâches, distinguant celles qui sont réalisées, celles qui sont terminées et celles qui seraient ajournées (évolutions institutionnelles, ressources indisponibles, perte de pertinence, etc.). Enfin, nous abordons une synthèse et une perspective de l'orientation.

2) Bilan par Orientation

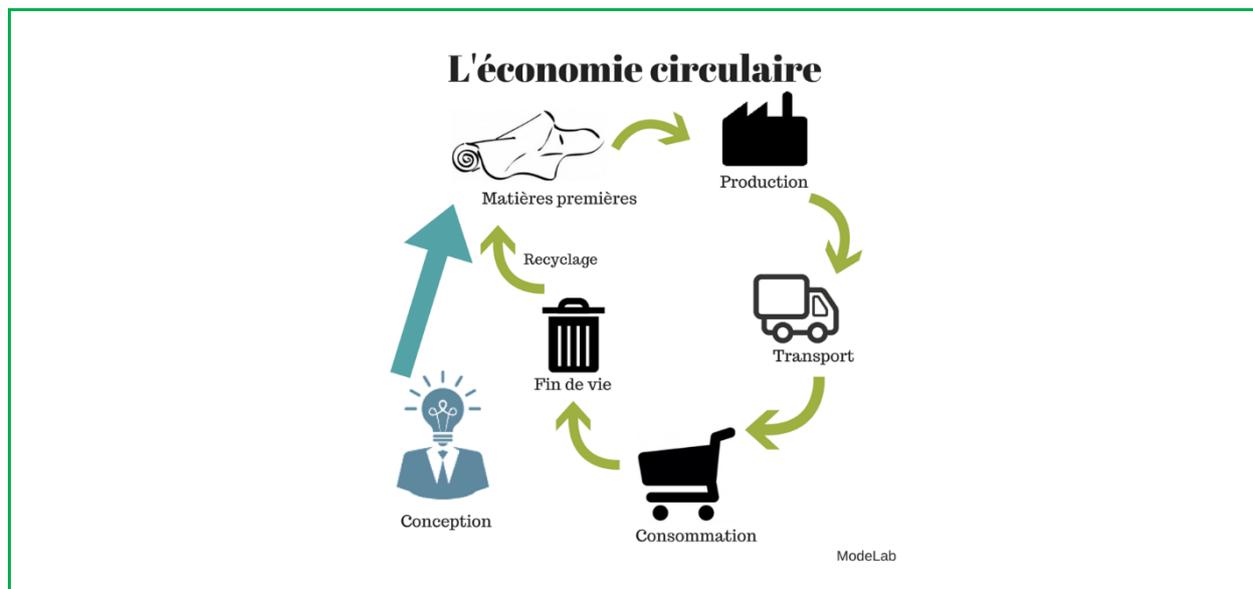
Orientation N°1 : Une activité industrielle durable

Les fiches actions de l'orientation se répartissent selon :



N° Action	Intitulé	Fiches					
1	Faciliter la mise en place des circuits courts	F2					
2	Inciter à l'innovation dans le domaine de la transition énergétique	F3	F4	F5	F6	F7	F8

Remarque : pour rappel, la fiche n°1 a été supprimée et la numérotation des fiches a été conservée.



Synthèse de l'orientation n°1

Construction du
méthaniseur
Mise en service
juin 2022



Ferme
photovoltaïque
Mise en service
fin 2020



Indicateurs

- 115 hectares d'anciennes friches achetées par la CCLO déjà reconverties, mises à disposition, vendues ou en passe de l'être dont 76 ha de panneaux photovoltaïques implantés
- Servitude de passage : réseau de 40 km de voies ferrées
- 5 modifications de documents d'urbanisme (approuvés ou en cours) en lien et 3 à venir
- 4 réunions d'informations dont une avec la Région Nouvelle Aquitaine et 2 dans le cadre des échanges avec les industriels

Fiches annulées ou non commencées

- F2 : Inciter les entreprises à mettre en place des circuits courts et réduire la destruction d'énergie fatale et de co-produits **le projet est en attente**
- F4 : Formaliser des livrets d'information sur les bonnes pratiques écoresponsables lors de la construction et la rénovation de bâtiments **le projet est non réalisé car des conseils techniques personnalisés sont proposés**
- F5 : Par la labellisation, inciter les commerçants et artisans à être exemplaires **le projet est non réalisé car un règlement d'intervention a été mis en place**
- F8 : Accompagner l'implantation de Lacq Green Valley **le projet est non réalisé car abandonné**

Bilan PCAET 2017 - 2022

Action n°1 : Faciliter la mise en place des circuits courts

Présentation des objectifs

- Identification des produits et des entreprises qui pourraient faire l'objet d'approvisionnement en local ou d'approvisionnement mutualisé ;
- Analyse des investissements nécessaires à la production en local de ces produits ;
- Faire connaître les entreprises, produits et savoir-faire locaux.

Bilan d'exécution technique

Cette action est intégrée dans une initiative nationale de France CHIMIE et de la Direction des Entreprises du Ministère de l'Industrie (DIRECCTE). La volonté au niveau national était de décliner sur le plan régional, un groupe de travail sur les plateformes chimiques pour inciter à la mutualisation des utilités et des infrastructures. Le bassin de Lacq s'est porté candidat et un co-pilotage avec la Préfecture/DIRECCTE, CHEMPARC et France CHIMIE Nouvelle-Aquitaine a été établi. Après un an de travaux, un plan d'actions a été élaboré et reste en attente d'une déclinaison.

La collectivité a contractualisé un Contrat d'Objectif Territorial avec l'Ademe et travaille sur le volet Economie circulaire. Ce travail est en cours.

L'action faisait partie de l'écologie industrielle de l'économie circulaire. Dans ce cadre, un recensement des produits entrants et sortants du bassin de Lacq a été dans un premier temps suspendu et revient d'actualité dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial.

Bilan PCAET 2017 - 2022

Action n°2 : Inciter à l'innovation dans le domaine de la transition énergétique

Rappel des objectifs :

- Sensibiliser et inciter les acteurs économiques aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables ;
- Installer des fermes photovoltaïques sur des sites ciblés ;
- Favoriser l'installation d'un centre de recherche lié au stockage de l'énergie ;
- Favoriser l'implantation de Lacq Green Valley.

Bilan d'exécution technique

Pour concevoir et mettre en œuvre ces objectifs, la collectivité a joué un rôle important :

- de facilitateur à la condition que les porteurs de projets répondent à leurs attentes : Plan Local d'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les permis de construire et à aménager, la formulation d'avis favorable sur un projet à destination du préfet, la location de foncier ou de bien public, la vente de terrain
- de mise à disposition d'infrastructures existantes (servitude publique).
- de mise en relation et de coordination des acteurs d'un même territoire pour éviter sur son sol une concurrence entre les projets.

Ce travail se fait en concertation avec le Groupement d'intérêt Public (GIP) ChemParc qui réalise des démarches auprès d'acteurs industriels pour les convaincre de s'implanter sur le territoire.

Les nouveaux projets à venir sont :

- Méthanation biologique « Impulse 25 » avec Terega 2021-2025 ;
- Production de vapeur et d'électricité : Pavillon Vert ;
- Implantation d'une usine de production d'hydrogène vert par électrolyse.

L'évolution des EnR sur le territoire est linéaire et engendre une transition énergétique territoriale incontestable. L'ambition de départ de la collectivité était et est d'être une vitrine d'EnR&R au niveau industriel. Cette action se gradue dans le temps en fonction des innovations et des avancées de la Recherche et Développement.

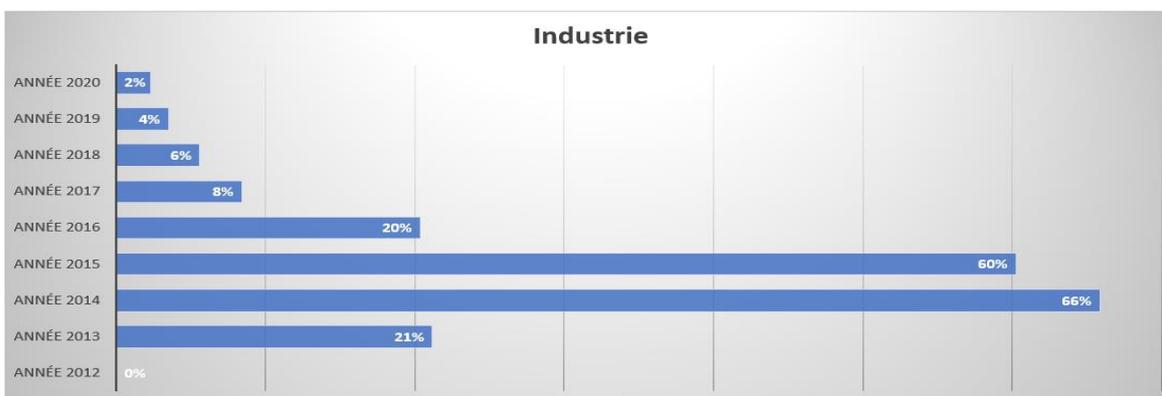
L'installation d'un centre de recherche lié au stockage de l'énergie et l'implantation de Lacq Green Valley n'ont pas pu être réalisées malgré l'implication de la collectivité.

La collectivité n'a pas formalisé une labellisation et un livret d'implantation car elle a mis en place du conseil technique au petit tertiaire et un règlement d'intervention avec une valorisation des économies d'énergie.

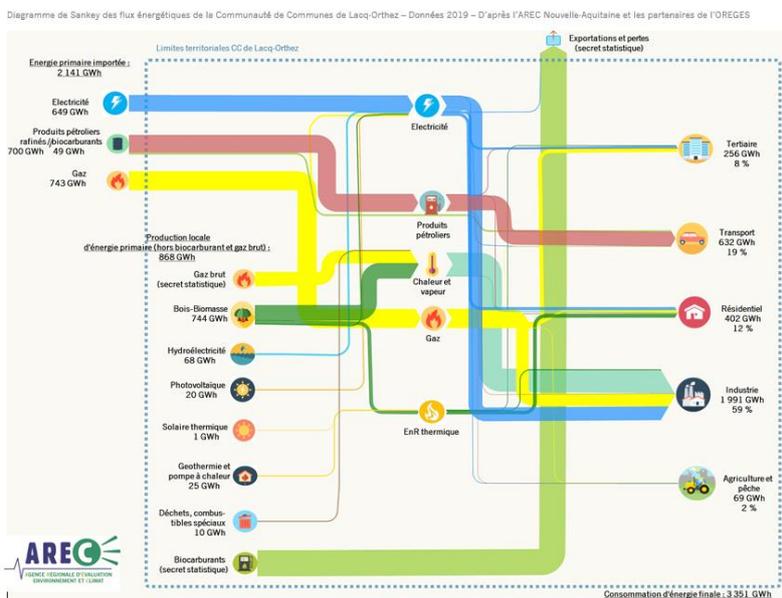
Perspectives de l'orientation n°1

Un travail important a été entrepris par les entreprises pour maîtriser leurs consommations énergétiques et, surtout diversifier et mutualiser, leurs énergies renouvelables.

Les variations annuelles des consommations énergétiques (Enedis, GrDF, RTE et TEREGA) du secteur industriel par rapport à celles de 2012 sont indiquées ci-dessous. Nous observons une augmentation de 66% de la consommation en 2014 puis une décroissance importante. La répartition en 2020 était de 53% de gaz et 47% d'électricité. A priori moins de 5 compteurs consomment 92% du gaz.



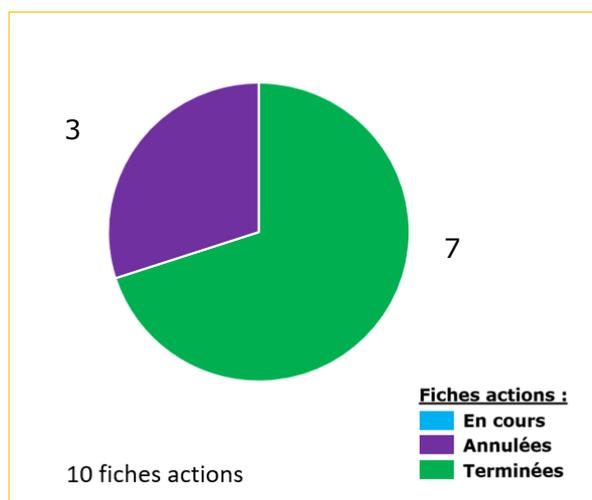
La répartition des énergies renouvelables produites sur le territoire et leur transformation pour les secteurs est représentée dans le diagramme de Sankey ci-dessous :



L'ajustement entre l'usage des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables est à poursuivre.

Orientation N°2 : La valorisation économique des atouts naturels du territoire : renforcer l'agriculture, valoriser la forêt, développer le tourisme

Les fiches actions de l'orientation se répartissent selon :



N° Action	Intitulé	Fiches				
3	Prendre en compte les enjeux liés à l'alimentation	F9	F10	F11	F13	
4	Limitier les consommations énergétiques, les émissions de polluants et favoriser l'implantation EnR&R	F14				
5	Encourager la remise en gestion des forêts privées et soutenir la valorisation de la ressource bois	F15	F16	F17	F18	F19

Rappel : les fiches 11 et 12 ont été fusionnées.



Synthèse de l'orientation n°2



- [Samedi 11 juin](#) : Base de loisirs d'Orthez-Biron, dans le cadre de la [Fête du Lac](#)
- [Vendredi 17 juin](#) : Luça-de-Béarn, Place de l'église
- [Samedi 18 juin](#) : Sault-de-Navailles, au stade
- [Vendredi 24 juin](#) : Mourenx, Parvis du MI[X], dans le cadre de la [Fête de la musique](#)
- [Jeudi 4 août](#) : Orthez, Place d'Armes
- [Jeudi 18 août](#) : Monein, Place Henri [Lacabanne](#)
- [Vendredi 2 septembre](#) : Arthez-de-Béarn, Place du palais



Indicateurs

- Soutien au développement du Photovoltaïque : 29 agriculteurs pour 1046 kva de puissance installée
- Aides financières à 91 agriculteurs engagés dans un MAEc Système Polyculture-élevage
- 773 tracteurs passés aux bancs d'essai moteur

Fiches annulées ou non commencées

F15 : Fédérer les acteurs privés de la forêt sur le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves le projet a été abandonné car transfert de personnel au Pays de Béarn

F16 : Encourager l'utilisation de bois local dans la construction (hêtre notamment) le projet a été abandonné car transfert de personnel au Pays de Béarn

F19 : Proposer une charte paysagère pour l'utilisation de bois locaux dans les bâtiments agricoles le projet a été abandonné car transfert de personnel au Pays de Béarn

Action n°3 : Prendre en compte les enjeux liés à l'alimentation

Présentation des objectifs :

- Sensibiliser les élus à la mise en place d'un système alimentaire local à l'échelle du Béarn ;
- Orienter les systèmes de production agricole vers de l'agro-écologie et de la culture semi-direct ;
- Développer les circuits courts de saison ;
- Avoir sur le territoire une vision globale des offres touristiques naturelles, sportives, gastronomiques et culturelles ;
- Participer à l'animation sur le thème du gaspillage alimentaire.

Bilan d'exécution technique

Les élus ont été sensibilisés par la Chambre d'Agriculture à l'importance d'un système alimentaire. Suite à cela, à l'échelle du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn, une stratégie commune a été définie et une gouvernance a été constituée. 4 ambassadeurs territoriaux (élus et sociétés civiles) au sein de la CCLO ont été nommés pour participer aux réunions. Le Pôle Métropolitain du Pays du Béarn s'est approprié le sujet du Programme alimentaire Territorial. L'échelle de cette entité est pertinente. Cette action est reprise dans l'axe 2 : « Solidarité et Transition ». La collectivité participe à ce programme.



Un marché de producteurs a été mis en place à Lucq de Béarn en plus des quatre autres existants (Arthez de Béarn, Monein, Mourenx, Orthez).

Deux marchés d'approvisionnement labellisés « Marchés des producteurs de pays » ont été organisés sur les communes de Lacq et d'Argagnon en mai 2019. Il s'agit de marchés hebdomadaires qui sont réservés aux producteurs locaux, leur permettant ainsi d'avoir un lieu dédié pour la vente et de fidéliser une clientèle.

Un véhicule itinérant visite différents lieux ciblés pour promouvoir les offres touristiques naturelles, sportives, gastronomiques et culturelles.

Un partenariat est activé avec des collèges et des lycées pour mettre en place des tables de tri pour la restauration scolaire (lycées agricole et F. James à Orthez)

La collectivité participe à la semaine de la réduction des déchets.

Un Schéma Touristique Durable a été adopté en conseil communautaire en mars 2022.

Action n°4 : Limiter les consommations énergétiques, les émissions de polluants et favoriser l'implantation EnR&R

Présentation des objectifs :

- Inciter à des économies d'énergie ;
- Inciter au déploiement de la méthanisation ;
- Aider au raccordement d'installations photovoltaïques ;
- Informer sur les moyens de limiter les émissions du méthane CH₄ et de l'ammoniac NH₃.

Bilan d'exécution technique

Le fonds énergie à l'agriculture à la demande de l'autre intercommunalité participante, s'est arrêté. Une nouvelle convention a été signée avec la Chambre d'Agriculture pour un Fonds Climat Air Energie le 29/06/2018. Une nouvelle orientation de ce fonds a été donnée en lien avec les objectifs du PCAET. Un nouveau règlement a été décliné. Dans ce cadre, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, l'équipement en logiciel de suivi des intrants pour les éleveurs engagés dans la Mesure Agro-Environnementale & climatique « polyculture-élevage » avec réduction de moitié des produits phytos a été financé par la collectivité : 65 agriculteurs se sont engagés et ont bénéficié d'une aide financière.

Une installation de méthanisation a été faite sur le territoire.

Une journée avec les scientifiques d'Acclimaterra a eu lieu au lycée agricole d'Orthez pour sensibiliser les élèves au changement climatique. Une intervention du Professeur Sylvain Pellerin a eu lieu pour les classes de 2^{nde} et de 1^{ère}.



Action n°5 : Encourager la remise en gestion des forêts privées et soutenir la valorisation de la ressource bois

Présentation des objectifs :

- Développer une dynamique de gestion forestière : apporter un appui technique aux propriétaires pour encourager la remise en gestion de la forêt ;
- Développer les liens entre l'agriculture et la forêt (agroforesterie, haies, plantations d'arbres sur des friches agricoles...) ;
- Valoriser la ressource locale « bois » (bois d'œuvre, bois énergie, bois construction) ;
- Inciter à la recherche pour constituer des plaques agglomérées en bois local ;
- Participer à la structuration de la filière forêt-bois par le développement de liens avec d'autres acteurs de la filière ;
- Envisager une étude sur l'opportunité de la mise en place d'un réseau de chaleur bois ;
- Récupérer le bois en fin de vie pour une utilisation énergie ;
- Mettre en avant l'artisanat de bois d'œuvre dans les foires et les salons ;
- Sensibiliser les élus à la possibilité de création d'une charte paysagère permettant de favoriser l'intégration des bâtiments d'élevage et l'utilisation de bois local.

Bilan d'exécution technique

Des actions de développement de la forêt locale ont été renouvelées en année 2 hors du programme européen LEADER.

Des journées de sensibilisation du grand public avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) ont été organisées dans le cadre de la valorisation du bois d'œuvre et de construction. Ainsi, la réhabilitation des immeubles de Mourenx avec du bois a été présentée à des architectes et à des particuliers. Des parcours en forêt accompagnés par des professionnels de la filière, ont permis d'apprendre à identifier des essences de bois local. Cette action a été impactée par la COVID ainsi que les actions portées dans les foires. Une partie du personnel a été transférée au Pays de Béarn.

Deux réseaux de chaleur bois ont été étudiés : un sur Balansun, commune rurale et l'autre sur Orthez, commune centre.

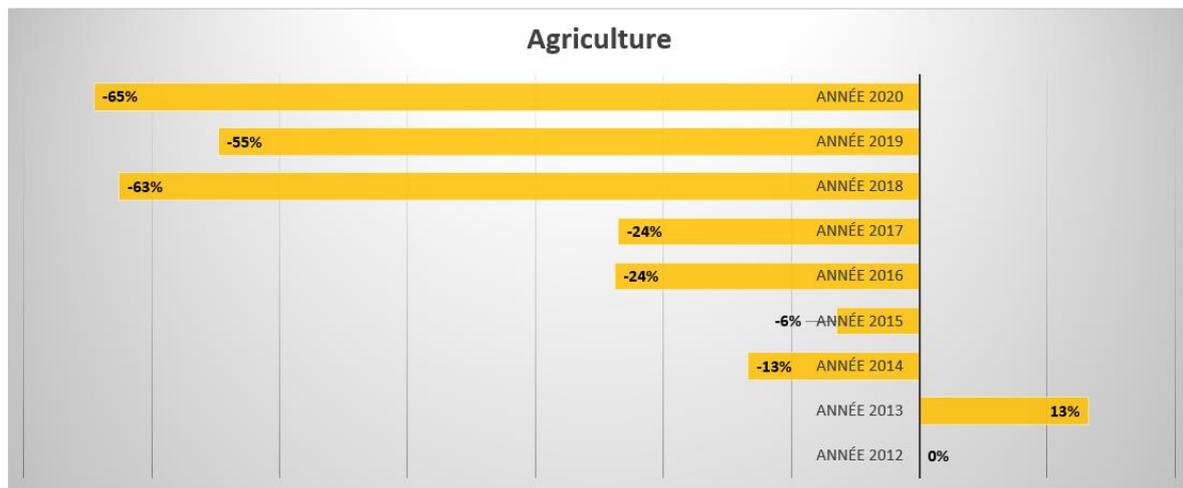


Figure 7 : Aperçu de l'emplacement silo/chaufferie et de l'accès livraison.

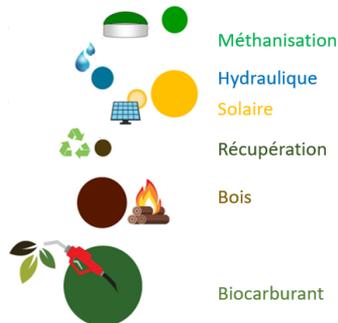
La collectivité a suivi l'étude sur la filière bois menée par l'Etat et a signé un Contrat de Développement Territorial avec le Syndicat Départemental d'Energies des Pyrénées Atlantiques (SDEPA).

Perspectives de l'orientation n°2

Les variations annuelles des consommations énergétiques (Enedis, GrDF, RTE et TEREGA) du secteur Agricole par rapport à celles de 2012 sont indiquées ci-dessous. Nous observons une augmentation de 13% de la consommation en 2013 puis une décroissance importante. La répartition des consommations énergétiques était de 64% pour la part électrique et 44% pour la part du gaz. A priori moins de 5 compteurs consomment 87% du gaz.



Les secteurs « agricole et forestier » ont un rôle primordial pour la fourniture de la matière première pour la production d'EnR&R (méthaniseur, chaudière et chauffage bois, biocarburant) et de surface pour du solaire photovoltaïque.

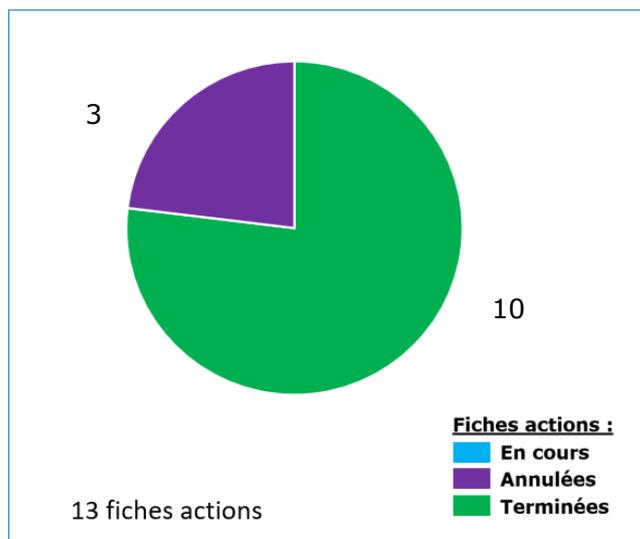


Le Territoire possède de grandes superficies forestières mais il est difficile de fédérer et dynamiser la filière forestière : en particulier, des difficultés technico-juridiques-financières d'exploitation de certains sites liées aux surfaces forestières possédées par des acteurs privés ont été relevées.

Cette action devrait être fédérée à une autre échelle.

Orientation N°3 : Se déplacer autrement

Les fiches actions de l'orientation se répartissent selon :



Les fiches de cette orientation sont majoritairement terminées.

N° Action	Intitulé	Fiches									
		F20	F21	F22	F23	F24	F25	F26	F27	F28	
6	Développer de nouvelles mobilités										
7	Diminuer l'intensité carbone des carburants										



Synthèse de l'orientation n°3



Indicateurs

- 180 120 Km parcourus par les véhicules du Transport à la demande en 2020 pour 798 utilisateurs inscrits
- 5 espaces de Coworking dont 1 créé récemment à la pépinière d'Artix. Une offre privée est en cours de structuration.
- 3 vecteurs d'énergie pour la mobilité : biocarburant, [bioGnV](#), bornes Vae
- 20 aménagements cyclables correspondant à 29,6 km de voies et 35 km de vélo-route

Fiches annulées ou non commencées

F22 : Réaliser les pôles d'échanges intermodaux d'Orthez et Puyoô le projet porté par la Région-Nouvelle Aquitaine est non commencé

F25 : Organiser le fret avec les infrastructures présentes sur le complexe de Pardies le projet est non commencé, seuls des contacts ont été pris

F28 : Sensibiliser au rôle d'une maison ou d'un espace de la mobilité le projet a été annulé car cet espace n'est pas pertinent à l'échelle de la CCLO et il est en cours de développement par le Pays de Béarn

Action n°6 : Développer de nouvelles mobilités

Présentation des objectifs :

- Analyser les déplacements sur le territoire dans le cadre d'un plan de mobilité rurale simplifié ;
- Concevoir et réaliser des aménagements pour une politique globale de déplacements : sécurité, accessibilité, mobilité pour tous, respect mutuel et notamment à l'égard des usagers les plus vulnérables (piétons, cycles, personnes à mobilité réduite), qualité de vie, avantages écologiques ;
- Maintenir les services de transport collectif intermodal complémentaire à l'offre de transport existante (ligne interurbaine, rail SNCF) et créer des zones de report modal ;
- Développer de nouvelles mobilités (covoiturage, vélo, auto-stop organisé) ;
- Optimiser l'utilisation des voies ferrées et du fret pour le transport des entreprises ;
- Poursuivre le programme d'aménagement numérique du territoire ;
- Développer les espaces de travail partagés et de coworking sur le territoire, en consacrant des locaux à la mise en place de bureaux à la demande ;
- Etudier l'opportunité de la création d'une maison de la mobilité (ou espace mobilité).

Bilan d'exécution technique

Les partenariats avec les institutionnels (Pays de Béarn, Département et Région Nouvelle-Aquitaine, EPCI, UPPA) ont été développés.

Le Plan de Mobilité Rurale Simplifié (diagnostic, stratégie et plan d'actions) a été voté en Conseil Communautaire en 2021. Il a été élaboré dans le cadre d'une approche concertée.

Quatre axes ont été définis :

- Axe 1 : stratégie des mobilités et animation territoriale
- Axe 2 : Accompagner au changement, communiquer, éduquer
- Axe 3 : Services de mobilité
- Axe 4 : Aménager l'intermodalité

Une réunion a eu lieu avec le Département pour faire un point sur les infrastructures routières et de sécurité à proximité des collèges pour favoriser le déplacement des collégiens en vélo au travers du programme « A Vélo c'est la classe ». Quatre collèges ont été sélectionnés mais la COVID a retardé le lancement des actions.

Le maintien du Transport à la demande est effectif : 180 120 Km parcourus par les véhicules du Transport à la demande en 2020 pour 798 utilisateurs inscrits.

Le Plan vélo et le réseau piétonnier est en cours de réalisation : 20 aménagements cyclables correspondant à 29,6 km de voies et 35 km de vélo-route. Pour cela, le règlement d'aménagement voirie de la collectivité a été modifié pour la prise en compte systématique de la faisabilité de mise en place de mobilités douces.

La passerelle dite de la Saïca à Orthez a été rénovée permettant un accès piéton entre la rive droite (gare et l'hôpital) et les collèges, lycées et entreprises de la rive gauche.



La collectivité est partenaire de la Chaire MOVE de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

Cinq places ont été créées en espaces partagés type coworking au sein de la pépinière d'Artix. A ce jour, il n'y a pas d'autres besoins identifiés pour d'autres développements sur le territoire car une offre privée est en cours de structuration.

L'étude d'une création d'une maison de la mobilité a été considérée non pertinente à l'échelle du territoire et cette action a été portée au niveau du Pays de Béarn.

La collectivité participe au club de la mobilité mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et qui permet des échanges de bonnes pratiques et des retours d'expériences. La collectivité participe régulièrement pendant une semaine au challenge de la Mobilité et a mis en place le forfait mobilité pour les agents de la collectivité.

La CCLO a transféré sa compétence « aménagement numérique » au Syndicat Mixte La Fibre 64 créé le 30 mai 2018. Un point est fait régulièrement sur les actions menées sur le territoire.

Les élus dans le cadre du projet de territoire ont retenu une nouvelle orientation qui concerne le numérique responsable.

Action n°7 : Diminuer l'intensité carbone des carburants

Présentation des objectifs :

- Réduire, voire supprimer les consommations anormales dans les différentes activités, optimiser la maintenance des véhicules et engins du parc ;
- Enregistrer une acquisition d'un véhicule à énergie renouvelable dès 2017, intégrer en 2018 des investissements dans les véhicules à hauteur de 20% du renouvellement, redéfinir le plan pluriannuel de renouvellement en travaillant sur les modèles ;
- Soutenir la production de bioéthanol nouvelle génération ;
- Faciliter l'installation de bornes de charge pour les véhicules électriques ;
- Suivre l'installation de stations de Bio Gaz Naturel de Ville (BIOGNV) et de biocarburant sur le territoire.

Bilan d'exécution technique

Un suivi des consommations de tous les véhicules est fait annuellement au sein de la collectivité.

Des maintenances préventives sont programmées pour tous les véhicules : l'intégration d'huiles à haute viscosité pour une partie de la flotte véhicules a été réalisée.

Une option de formation à la conduite est stipulée dans les marchés publics pour tous véhicules poids lourds neufs acquis depuis 2018.

3 véhicules électriques et 5 véhicules hybrides ont été achetés.

Trois vecteurs énergétiques pour la mobilité sont présents ou à venir : biocarburant, bioGnV, bornes Vae.

Une première étude a été faite en interne sur l'opportunité de passer une partie de la flotte à l'énergie « hydrogène » en 2019 suite au futur projet de fabrication sur le site de LACQ.

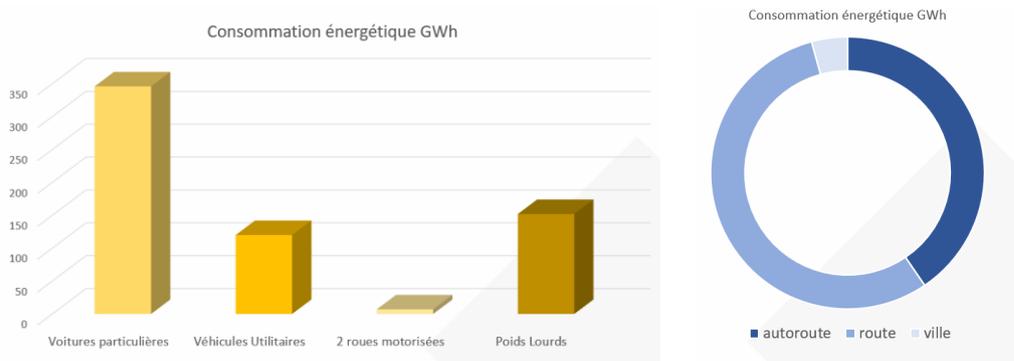
Plusieurs bornes de recharges électriques ont été installées sur le territoire et elles sont toutes opérationnelles à ce jour. De plus, deux bornes sont opérationnelles sur le parking de la CCLO. La collectivité suit le « Schéma Directeur de déploiement des Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electriques » sur le département du Syndicat Départemental des Energies des Pyrénées-Atlantiques.

La production de bioéthanol nouvelle génération sur le territoire a été reportée car l'entreprise de production présente sur le Territoire au moment de la rédaction du PCAET ABENGOA a été rachetée par l'entreprise SBO VERTEX depuis. A ce jour, cette entreprise n'a pas manifesté son intention d'implanter une telle chaîne de production.

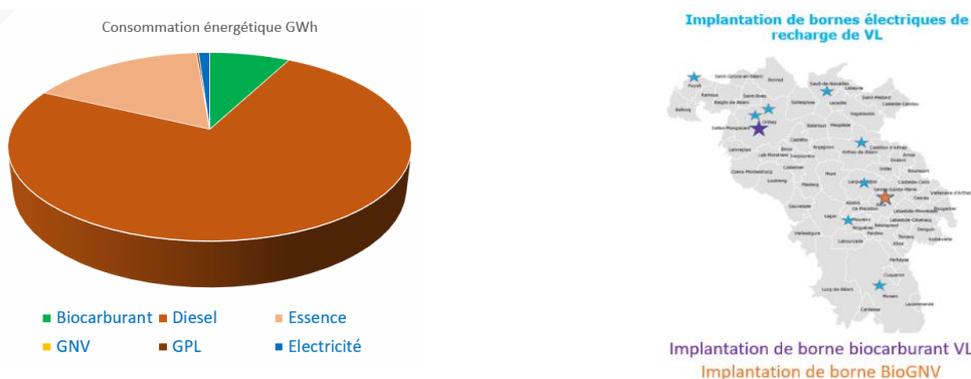
La production de biogaz du méthaniseur a été achetée, a priori, par une station de BioGnV implantée à Artix à proximité de l'autoroute A64.

Perspectives de l'orientation n°3

Entre 2012 et 2019, il y a eu une augmentation de 19% des consommations énergétiques en lien avec la mobilité. Ces dernières sont principalement dues aux voitures particulières et sur route.



Cela a une conséquence sur les émissions de gaz à effet de serre qui ont augmenté de 48% et sur les polluants. Les carburants les plus utilisés sont le diesel. Pour autant, il y a eu des implantations de 16 bornes électriques, d'une station de bioGNV à venir et d'une borne de biocarburant.



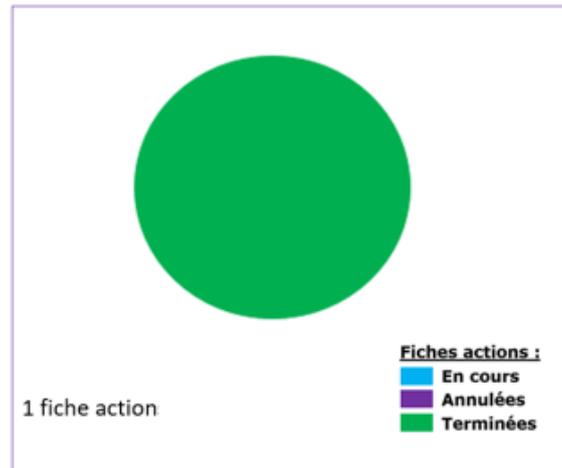
Un travail autour de la mobilité des personnes a été entrepris avec l'élaboration du Plan de Mobilité Rural Simplifié. Il a permis de mettre en synergie les différents acteurs (environ 50) de la mobilité pour impulser une dynamique locale, et mettre en place des partenariats avec les institutionnels (Pays de Béarn, Département et Région Nouvelle Aquitaine). La collectivité s'est engagée dans un schéma vélo et une réflexion sur la place du piéton dans tout nouvel aménagement.

La réflexion sur la mobilité doit être poursuivie.

Bilan PCAET 2017 - 2022

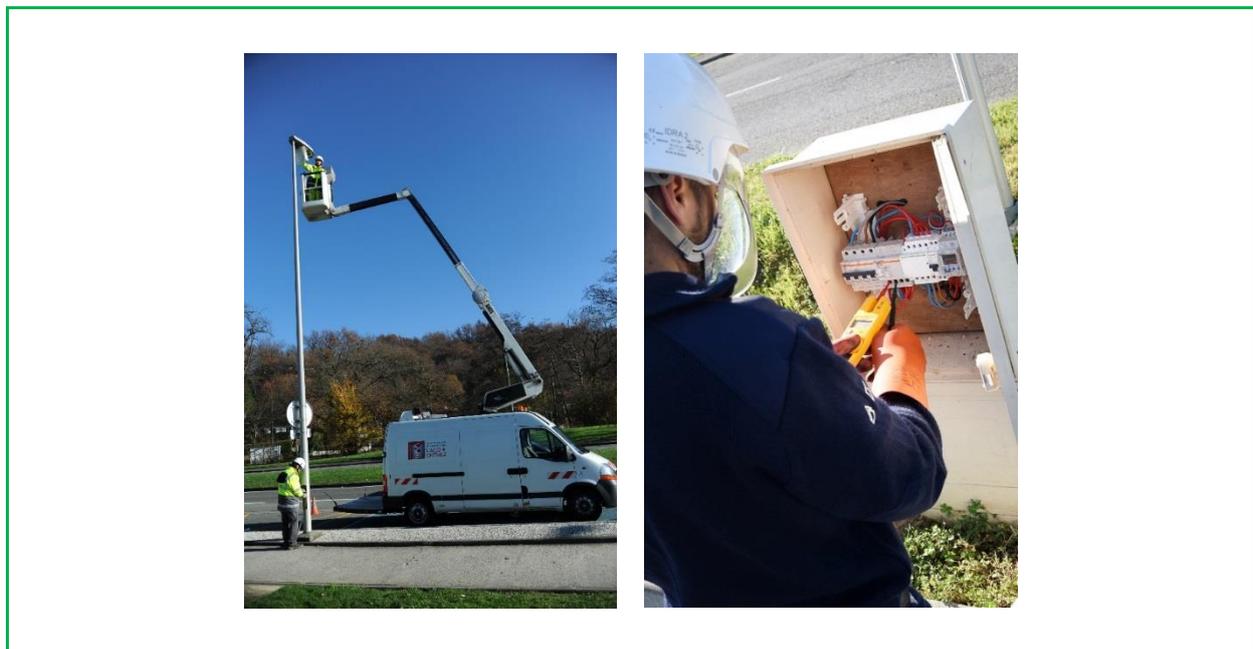
Orientation N°4 : La rénovation de l'éclairage public

Cette orientation comprend 1 fiche action.

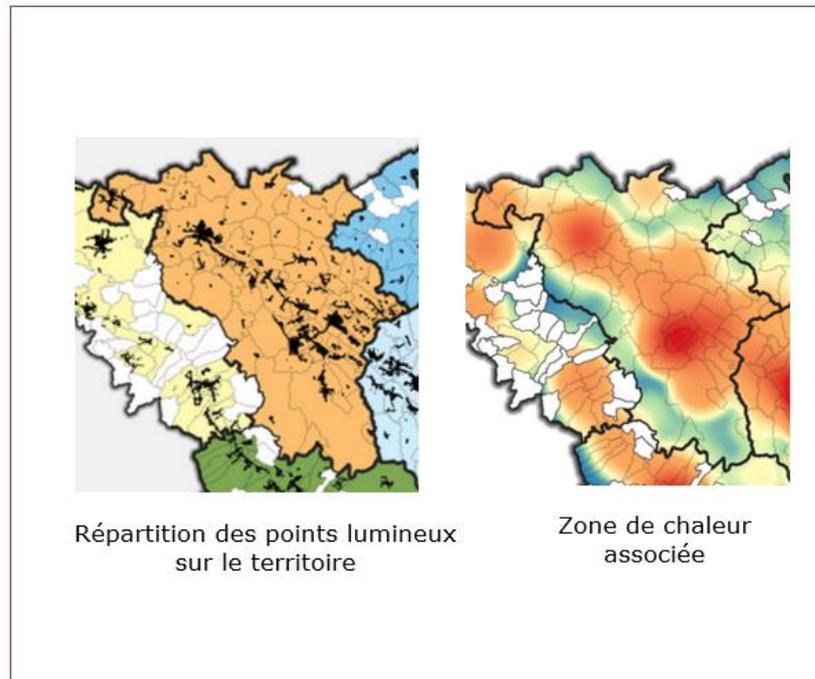


La fiche de cette orientation est terminée.

N° Action	Intitulé	Fiche
8	Rechercher l'efficacité énergétique de l'éclairage public	F33



Synthèse de l'orientation n°4



Indicateurs

- 14 124 points lumineux
- 800 points lumineux rénovés par an correspondant à un budget annuel de 350 000 €
- 93 % des communes pratiquent l'extinction nocturne

Action n°8 : Rechercher l'efficacité énergétique de l'éclairage public

Présentation des objectifs :

- Avoir un éclairage public performant et mettre en place une maintenance préventive ;
- Diminuer la facture énergétique de l'éclairage public pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Développer des gestes « durables » comme diminuer la plage horaire de fonctionnement et les puissances des luminaires, étudier la faisabilité de la mise en place de l'utilisation de matériel recyclé et de filière de recyclage de ce matériel.

Bilan d'exécution technique

Environ 800 luminaires ont été remplacés annuellement entre 2017 et 2022. Le recyclage du matériel a été mis en place. En 2021, il y a eu un renforcement de l'équipe en régie et du budget de ce service.

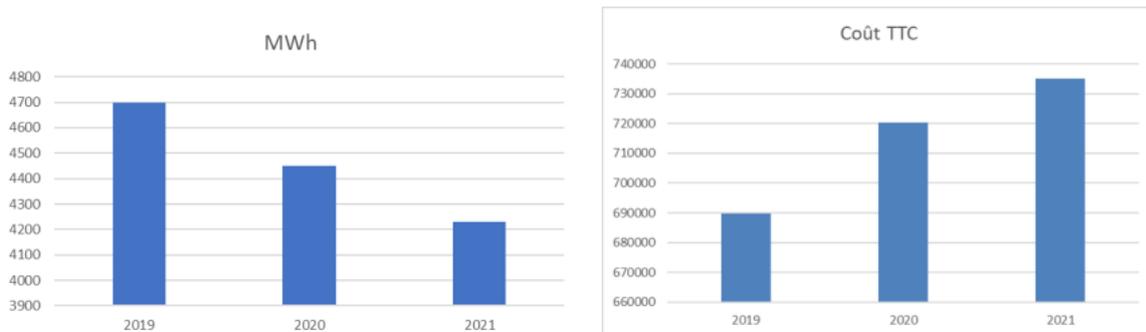
L'évolution des consommations énergétiques a diminué. Cela est dû aux campagnes de changement des luminaires et des mats ainsi qu'à la programmation de plages horaires réduites, extinction entre 23h et 6h, et de la pose d'horloges astronomiques. 93% des communes pratiquent des extinctions.

Les extensions demandées par les communes seront étudiées au cas par cas.

La collectivité s'est engagée dans la trame noire dans le programme « la nuit sous un autre jour » porté par le Pays de Béarn. Ce projet est également inscrit dans les objectifs complémentaires figurant dans le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) signé avec l'Ademe.

Perspectives de l'orientation n°4

Entre 2019 et 2021, l'évolution de la consommation énergétique de l'éclairage public a fortement diminué à contrario celle du coût a fortement augmenté.



Une démarche a été entreprise auprès des communes pour diminuer l'éclairage public et pendant l'année 2021 la répartition sur les 61 communes était :

EXTINCTION								ABAISSMENT	ALLUMAGE					COUPURE D'ÉTÉ			
19h	21h	22h	22h30	23h	23h30	00h	02h	Pas de coupure mais abaissement de puissance autorisé	05h	5h30	06h	06h30	07h	01 juin 31 Août	15 mai 15 Août	01 mai 31 Août	01 juillet 31 Août
1	1	1	4	37	4	8	1		4	3	1	46	4	1	6	1	1

Les efforts d'investissement sur les lanternes LED permettent une baisse de la puissance consommée par l'éclairage public. L'augmentation conjoncturelle du coût de l'énergie ne permet plus d'établir de projection. Il faut contenir cette augmentation par le relanternage, les abaissements de puissance et les rythmes d'éclairage des communes. Il est proposé aux communes d'aller plus loin dans l'extinction.

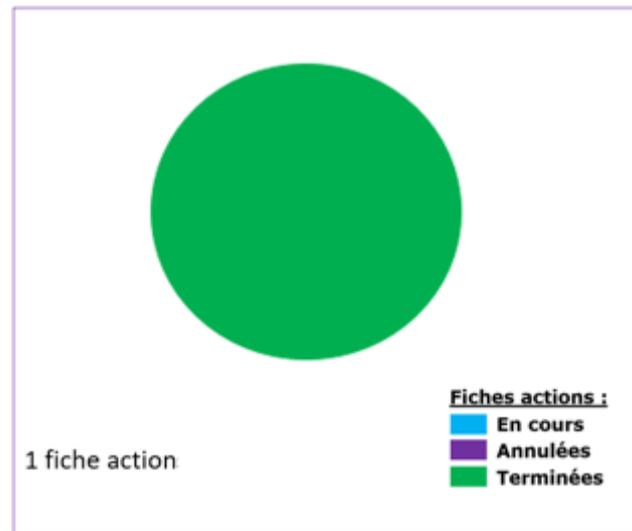
EXTINCTION								ABAISSMENT	ALLUMAGE						COUPURE D'ÉTÉ		
19h	21h	22h	22h30	23h	23h30	00h	02h	Pas de coupure mais abaissement de puissance autorisé	05h	5h30	06h	06h30	07h	07h30	01 juin 31 Août	15 mai 15 Août	01 mai 31 Août
1	2	2	6	33	5	8	1		2	3	2	43	6	3	1	10	1

Cette action est à poursuivre.

Bilan PCAET 2017 - 2022

Orientation N°5 : Lien avec les distributeurs d'énergie

Cette orientation comprend 1 fiche.



La fiche de cette orientation est terminée.

N° Action	Intitulé	Fiche
9	Suivre le développement des réseaux de distribution d'énergie	F34



Synthèse de l'orientation n°5



**PROGRAMME SCOLAIRE
« L'ÉCOLE DE L'ÉNERGIE »
2020-2021**





Signature du partenariat
avec Enedis



Indicateurs

- Nombre de réunion annuelle : 1
- Nombre de conventions signées : 3

Anné2019	Nombre de Points de Livraison	Nombre de raccordement
Enedis	29 870	1 045
RTE	8	
GrDF	9 931	
Terega	7	

Bilan PCAET 2017 - 2022

Action n°9 : Suivre le développement des réseaux de distribution d'énergie

Présentation des objectifs :

- Effectuer un travail coordonné avec les exploitants ;
- Participer à la commission départementale.

Bilan d'exécution technique

Une rencontre avec les fournisseurs d'énergie a été faite. Il n'a pas été possible d'avoir un représentant de RTE. Il y a un très bon contact avec les représentants de GrDF, TEREGA et Enedis. Des participations à des réunions et des colloques ont été faites régulièrement, en particulier avec Enedis et GrDF.

Ces contacts ont permis de faire avancer des opérations de raccordement et autres actions spécifiques.

Les représentants locaux ont beaucoup été sollicités par les collectivités pour la réalisation de leur PCAET.

Deux conventions ont été signées avec Enedis. Un partenariat a débouché sur une animation scolaire « L'école de l'Énergie » avec l'association Ecocène.

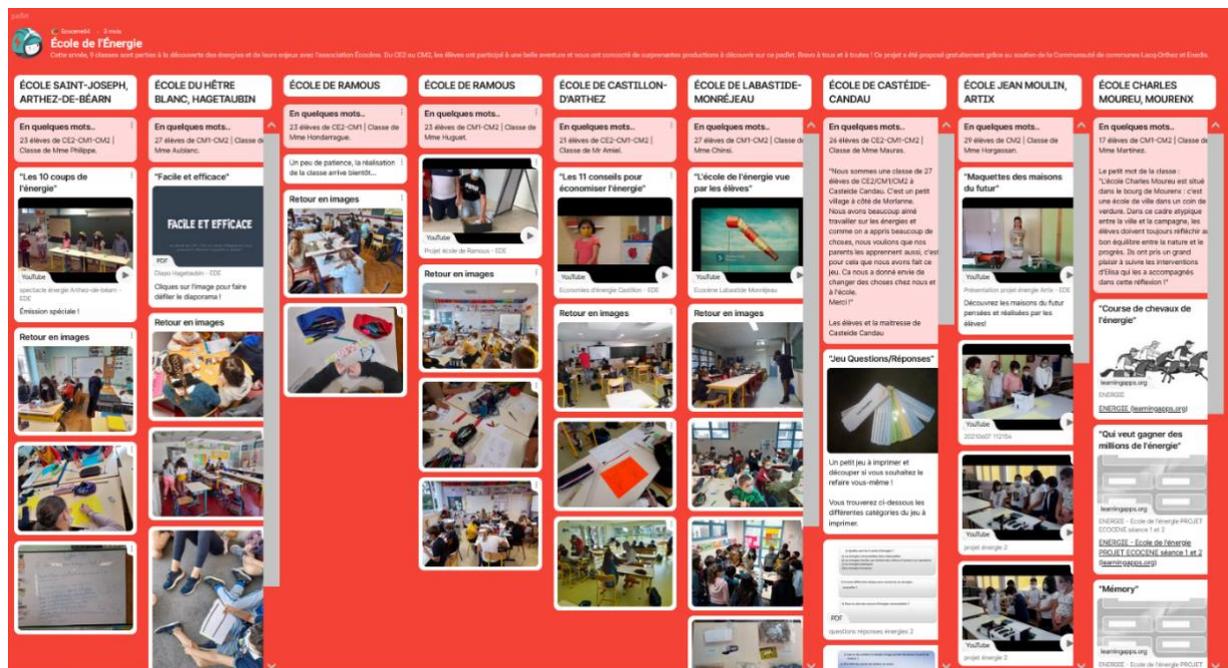
La commission départementale s'est réunie régulièrement.

Les différentes données de consommation et de production sont disponibles en opendata mais les délais de parution peuvent parfois être assez longs.

Il y a de nombreux contacts pour des points de raccordement pour de la production locale.

Un projet est en cours avec TEREGA sur le projet Impulse 2025.

Les réunions annuelles en lien avec le PCAET ont fortement été impactées par la COVID et le fait que plusieurs PCAET étaient en réalisation sur le Département.

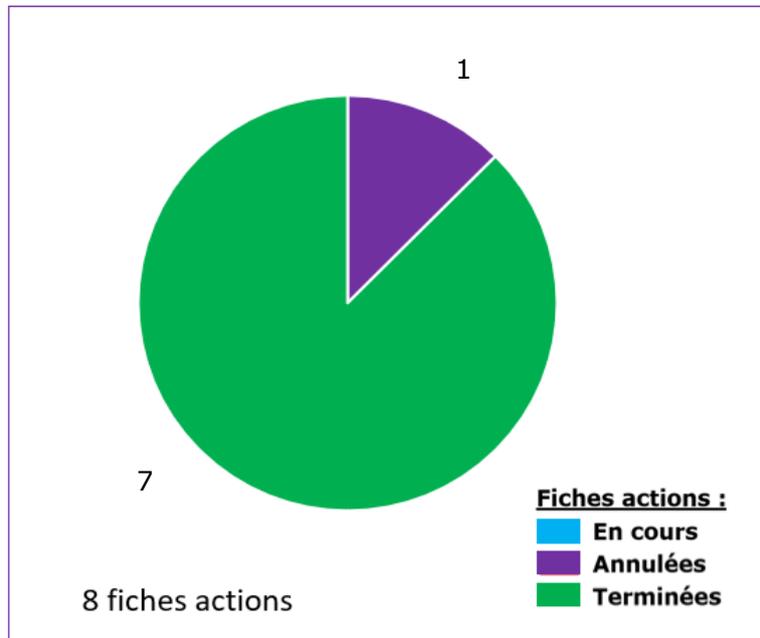


Perspectives de l'orientation n°5

Le lien avec les distributeurs d'énergie est important.
Il doit se poursuivre

Orientation N°6 : Favoriser un logement de qualité

Les fiches actions de l'orientation se répartissent selon :



Les fiches actions sont majoritairement terminées.

N° Action	Intitulé	Fiches			
10	Accompagner les maîtres d'ouvrage	F35	F36	F37	F38
11	Montrer l'exemple	F39	F40	F41	F42



Synthèse de l'orientation n°6



Indicateurs

- 1 132 dossiers ont été ouverts pour un premier contact en 2021 dans le cadre de la plateforme
- 315 foyers ont été aidés financièrement dans le cadre du PIG BCS 2 entre juillet 2018 et avril 2021
- 7 réunions avec les acteurs de la rénovation ont eu lieu
- 2 animations en lien avec le public : les autres ont été déprogrammées à cause de la COVID



Indicateurs

- 5 commerces ont été conseillés
- 2 bâtiments intercommunaux ont été construits : la Maison de la Petite Enfance et le Crématorium
- 9 bâtiments intercommunaux sont soumis au décret tertiaire
- 3 bilans « carbone » pour les années 2015, 2018 et 2021 ont été effectués

2 fiches actions

Fiches annulées ou non commencées

F39 : Réaliser la réhabilitation exemplaire de biens d'habitation par la collectivité le projet a été annulé

Action n°10 : Accompagner les maîtres d'ouvrage

Présentation des objectifs :

- Mieux informer et accompagner les habitants et les acteurs relais (communes, partenaires...) ;
- Améliorer le confort et les performances des logements existants ;
- Lutter contre l'habitat indécent et indigne ;
- Revitaliser les centralités urbaines ;
- Favoriser l'adaptation des logements pour le maintien à domicile ;
- Mettre en place une veille sur les copropriétés de Mourenx et Orthez ;
- Animer et sensibiliser les habitants du territoire.

Bilan d'exécution technique

Il n'y a plus de plateforme de la rénovation énergétique au sens de l'ADEME. Le guichet unique Habitat Energie est toujours opérationnel. Dans le cadre du Plan Régional de l'Efficacité Energétique (PREE), la Région porte un Appel à Manifestation pour le déploiement de plateformes de la rénovation énergétique dans le cadre du programme du Service d'Accompagnement Pour la Rénovation Energétique (SARE).

La collectivité répond annuellement depuis 2021 à cet Appel à Manifestation d'Intérêt annuel. Elle a été labellisée « Plateforme nationale Faire » en 2021 et « France Rénov » en 2022. Cela concerne principalement le logement résidentiel mais les volets optionnels de suivi des copropriétés et des commerces ont été activés par la collectivité. Une personne a été recrutée dans le cadre de la plateforme.

Les aides « énergie aux particuliers » ont été arrêtées en 2018. La collectivité est partenaire du Programme d'Intérêt Général Bien Chez Soi (PIG BCS) du Département. L'adoption du règlement du PIG BCS version 2 a été validée en décembre 2018. Il comprend l'amélioration des performances énergétiques des logements, la lutte contre l'habitat indigne, la revitalisation des centres bourgs et le maintien à domicile.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement urbain (OPAH RU) concernant le centre-ville d'Orthez a été signée avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).



Deux animations d'ateliers pour les habitants du territoire sur les consommations cachées du bâtiment, l'identification des matériels performants et la lecture des factures ont été faites en 2018 au [Mix]. Ces actions de sensibilisation ont été impactées par la COVID. Une animation en 2022 sur la foire de Mourenx a été faite « le guichet Habitat Energie hors des murs ».

7 réunions avec les acteurs de la rénovation énergétique ont eu lieu : 2 avec les artisans du territoire, 2 avec des agences bancaires, 1 avec les agences immobilières et les notaires, 1 avec les acteurs sociaux du territoire et 1 avec les banquiers.

Action n°11 : Montrer l'exemple

Présentation des objectifs :

- Contribuer au développement économique du territoire : en favorisant des maîtres d'œuvre (architectes) et artisans locaux labellisés pour les réhabilitations, en valorisant ces savoir-faire auprès des jeunes notamment (chantiers-écoles) et en renforçant l'économie résidentielle grâce à l'apport de nouvelles populations. Ces chantiers exemplaires pourraient instaurer une dynamique auprès des artisans du territoire et leur permettre de s'organiser pour répondre collectivement à un particulier souhaitant rénover de l'ancien ;
- Favoriser le développement durable du territoire : en privilégiant la qualité énergétique et pérenne des réhabilitations, en favorisant les circuits courts en ce qui concerne les matériaux de construction et en limitant, d'une part, la consommation et l'artificialisation de nouvelles surfaces pour l'habitation au pourtour des villages et, d'autre part, en luttant contre la vacance en centre de villages ;
- Requalifier le centre-ville d'Orthez, en lien avec le projet urbain en cours de définition ;
- Concentrer les moyens d'actions sur le centre ancien d'Orthez (périmètre AVAP) pour obtenir des résultats tangibles et susciter un effet d'entraînement ;
- Mener de pair la lutte contre la vacance et la requalification d'immeubles et de logements ;
- Faire une optimisation énergétique des bâtiments intercommunaux ;
- Inciter à la rénovation des bâtiments communaux.

Bilan d'exécution technique

L'action concernant la rénovation exemplaire de bâtiments dégradés selon une haute exigence énergétique et fonctionnelle a été reportée.

Les aides aux communes ont été arrêtées en 2018. Un soutien technique est toujours d'actualité. Les communes peuvent obtenir des CEE par l'intermédiaire d'une entreprise mandatée par la collectivité si elles le souhaitent.

La collectivité a opté dans le cadre de sa plateforme France Rénov pour l'option conseils au petit tertiaire. Dans ce cadre, 5 commerces ont été conseillés.

Les travaux au niveau des bâtiments intercommunaux se poursuivent. La collectivité travaille sur la mise en place du décret tertiaire, 9 bâtiments sont concernés. Les démarches pour leur inscription sur la plateforme Opérat de l'ADEME est en cours de finalisation.

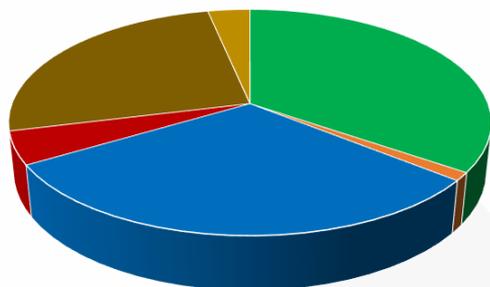
Le patrimoine de la collectivité s'est agrandi : 2 bâtiments intercommunaux ont été construits, la Maison de la Petite Enfance et le Crématorium. Un est à venir, le centre technique sur Orthez.

9 bâtiments intercommunaux sont soumis au décret tertiaire ;

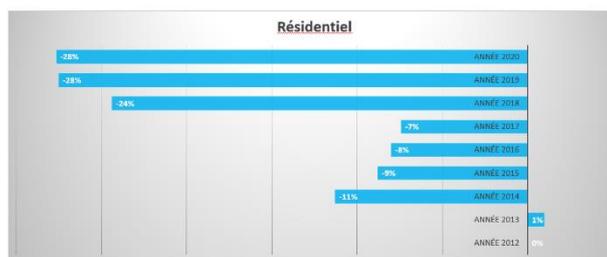
La collectivité a effectué 3 bilans « carbone » pour les années 2015, 2018 et 2021. Une baisse de 19% entre 2015 et 2020 a été constatée.

Perspectives de l'orientation n°6

La consommation énergétique du secteur résidentiel a fortement diminué entre 2012 et 2019 (- 8%). Ce secteur a diversifié ses sources d'énergies au profit du renouvelable. La part du fuel et du gaz en citerne a fortement diminué. Il a en conséquence diminué ses émissions de GES entre 2012 et 2019 (- 22%).

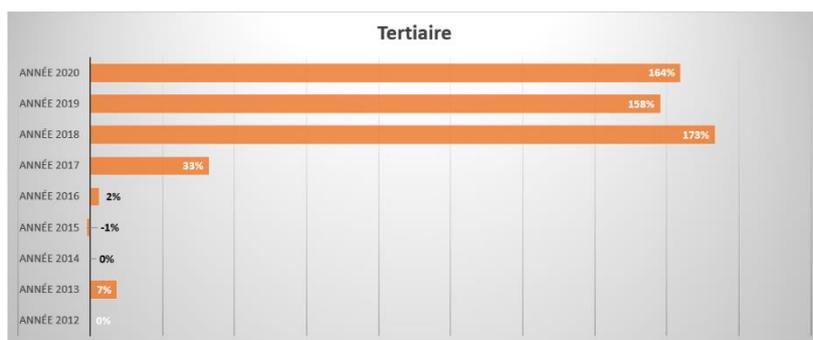


■ Bois
■ Chauffage urbain
■ Electricité
■ Fioul (mazout)
■ Gaz de ville ou de réseau
■ Gaz en bouteilles ou citerne



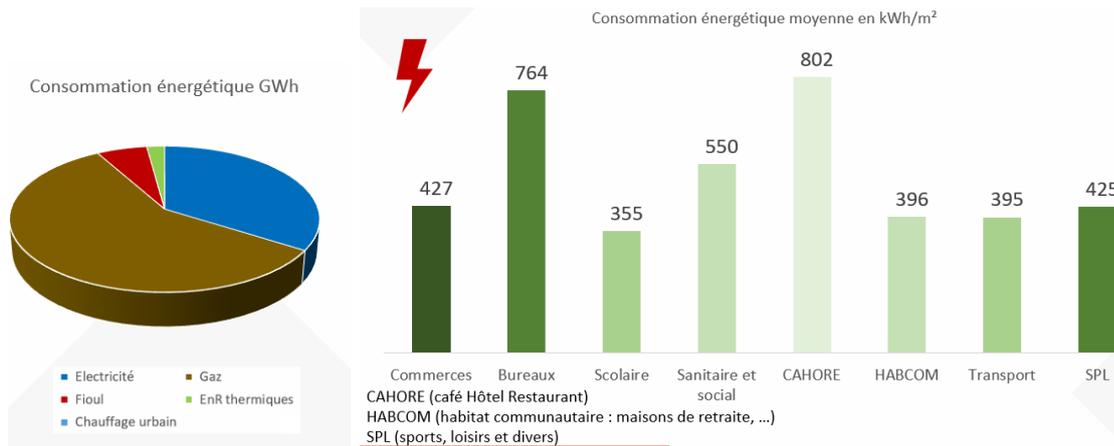
Les variations annuelles des consommations énergétiques (Enedis, GrDF, RTE et TEREGA) du secteur résidentiel par rapport à celles de 2012 sont indiquées ci-dessus. Nous observons une légère augmentation de la consommation en 2013 puis une décroissance importante.

Les consommations du secteur Tertiaire augmentent. Les variations annuelles des consommations énergétiques (Enedis, GrDF, RTE et TEREGA) du secteur tertiaire par rapport à celles de 2012 sont indiquées ci-dessous. Nous observons une augmentation de la consommation à partir de 2017 : cela est dû à l'implantation de grandes surfaces. La part du gaz est de 58% dans la consommation énergétique et 42% d'électricité.



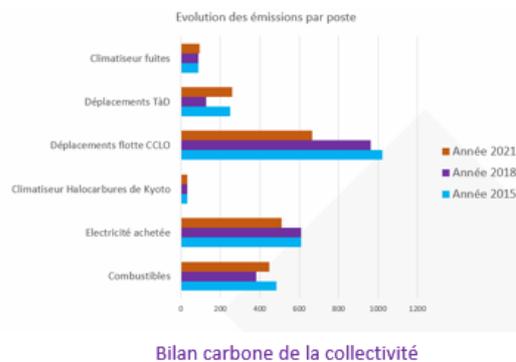
Ce secteur a peu diversifié ses sources d'énergie. Les bureaux et les restaurants, cafés, hôtels ont la consommation moyenne au m² la plus élevée.

Bilan PCAET 2017 - 2022



La collectivité effectue son bilan carbone. Elle a diminué ses émissions de GES depuis 2015.

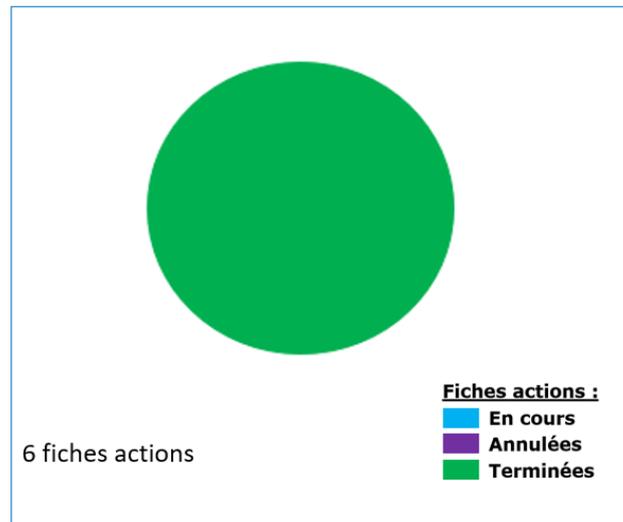
Année	TCO2eq	%
2015	2 488	
2018	2 203	-11,5 %
2021	2 013	-19,1 %



Ces actions sont à poursuivre pour le secteur résidentiel et à intensifier pour le secteur tertiaire.

Orientation N°7 : Zéro déchets non valorisés en 2030

Les fiches actions de l'orientation se répartissent selon :



Les fiches sont terminées.

N° Action	Intitulé	Fiches					
12	Valoriser tous les déchets	F43	F44	F45	F46	F47	F48



Synthèse de l'orientation n°7



Ouverture de la recyclerie Créa'Locale et de la déchetterie de Pardies avec de nouvelles filières REP



REP : Responsabilité élargie des producteurs

83 % des déchets ont eu une valorisation matière ou énergétique en 2021



Indicateurs

- Tonnages de déchets collectés et traités en 2021



199 kg/hab/an de déchets managers



44 kg/hab/an d'emballages ménagers



35 kg/hab/an de verre



256 kg/hab/an dans les déchetteries

Action n°12 : Valoriser tous les déchets

Présentation des objectifs :

- Elaborer le plan local de prévention des déchets et l'animer ;
- Eviter la production des déchets par l'intensification du compostage individuel et collectif ;
- Pousser le tri et la valorisation des déchets notamment ceux portés par les usagers en déchetterie ;
- Créer les conditions d'une économie circulaire en favorisant toutes les initiatives permettant la réutilisation ou la seconde vie des déchets grâce à la création d'une recyclerie sur le territoire ;
- Optimiser les collectes de déchets pour réduire les kilomètres parcourus ;
- Capter et utiliser le biogaz généré par les déchets stockés à l'ISDND et mettre à profit les secteurs exploitables du site pour produire de l'énergie grâce à l'implantation de panneaux solaires.

Bilan d'exécution technique

Le Plan Local de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés a été adopté en conseil communautaire le 9 décembre 2019. Le tonnage de déchets ménagers et assimilés pour 2021 est de 561 kg/hab/an : l'objectif à atteindre est de 487 kg/hab/an.

La recyclerie Créa'locale à Biron fête ses 5 ans. Sur l'année 2021, 32,65 tonnes ont été collectées dont 4,05 tonnes par le biais de la déchetterie. La recyclerie réemploie 90% des tonnes récupérées. Les déchets non réutilisables sont ramenés à la déchetterie et triés en fonction des matières. Depuis 2022 les administrés peuvent déposer leur don pour la recyclerie dans les déchetteries d'Orthez et de Pardies

Une opération pilote a été faite sur Mourenx pour la mise en place d'un compostage partagé en habitat vertical. A Orthez un site de compostage dans un jardin public, dessert une partie des habitations sans extérieur du centre-ville. Des composteurs en établissement ont été installés à l'EHPAD d'Orthez, dans une école à Loubieng.

25 animations de prévention des déchets ont été menées et 617 personnes ont été sensibilisées.

Une étude a été réalisée pour quantifier le potentiel de méthanisation du site d'Orthez. Celui-ci est insuffisant pour une revalorisation directe dans le réseau.

Une étude d'optimisation des collectes a conduit à la réduction des fréquences de collectes des déchets ménagers. Il y a actuellement, sauf en centres-villes et en habitat collectif, un passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères et les emballages ménagers.

Une étude sur la tarification incitative a été menée.

Les services répondent en moyenne à 45 appels par jour.

Perspectives de l'orientation n°7

Avec l'arrivée de nouvelles Responsabilités Elargies des Producteurs REP, 3 filières seront mises en place en déchetterie :

- Articles de Sport et Loisirs ;
- Articles de Bricolage ;
- Jardin et la dernière Jouets.

Les actions en matière de prévention des déchets sont à poursuivre : compostage, réemploi et réutilisation.



RÉDUIRE



RÉUTILISER



RECYCLER

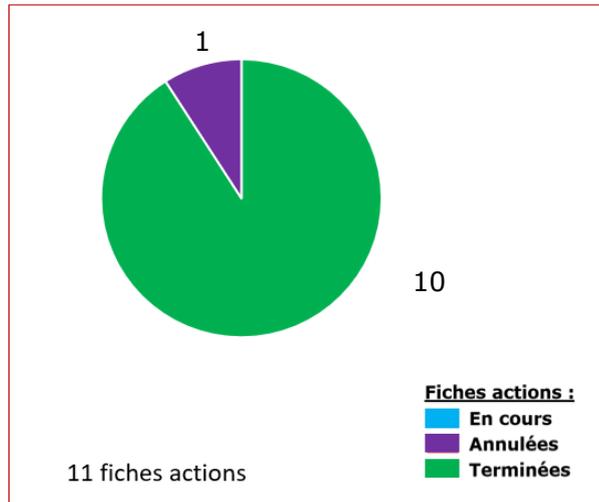


VALORISER

La réflexion sur de nouvelles actions doit se développer pour atteindre l'objectif de 487 kg/hab/an de déchets ménagers et assimilés.

Orientation N°8 : Vivre dans un environnement sain

Les fiches actions de l'orientation se répartissent selon :



Cette orientation comprend une majorité de fiches terminées.

N° Action	Intitulé	Fiches					
		F49	F50	F51	F52	F53	F54
13	Mieux connaître la vulnérabilité du territoire						
14	Se protéger des aléas						
15	Suivre la qualité de l'Air						



Synthèse de l'orientation n°8



Indicateurs

- 5 aléas de type inondation ont été subis
- Le suivi des volumes d'eau prélevés est fait annuellement
- L'inventaire du bâti du réseau fluvial a été achevé
- 1 747 personnes ont demandé à être inscrites à la Téléalerte fin 2021
- Une pré-étude ilot de chaleur a été réalisée

Fiche annulée :

- F59 : Mesurer la qualité de l'air dans différents endroits du territoire

Action n°13 : Mieux connaître la vulnérabilité du territoire

Présentation des objectifs :

- Informer et sensibiliser la population aux risques existant sur le territoire (naturels, technologiques, sanitaires...) ;
- Connaître, mesurer, évaluer ;
- Etablir un recensement du patrimoine arboré ;
- Connaître les points de fragilité du réseau routier, s'adapter à leur existence et vérifier si leur correction est possible. Interroger après les évènements les modes d'actions définis pour en valider la pertinence ou les corriger ;
- Suivre annuellement les besoins en eau des différents secteurs.

Bilan d'exécution technique

Un guide sur les risques existant sur le territoire est en téléchargement : le livret d'information sur les risques majeurs. Cette fiche est terminée.

Une télé alerte géré en partie par la CCLO est mobilisable à la demande des maires. Chaque année, de nouvelles inscriptions sont enregistrées. Elle n'a pas été utilisée pour les inondations : seuls des tests ont été réalisés. Fin 2021, il y avait 1 747 inscrits.

Le patrimoine intercommunal boisé avec coupes a été recensé. Cela permet de connaître l'état sanitaire des arbres et de faire des coupes préventives.

Le diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine routier est terminé.

L'inventaire des ouvrages hydrauliques a été finalisé avec un agent dédié et la transmission au SIG pour inventorier aussi.

Une régie de campagnes hivernales de premières interventions d'entretien et d'épuisement des eaux aux abords des ponts a été instaurée.

Au 1^{er} janvier 2018, conformément à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de 2014, la CCLO a pris la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Elle l'a transférée au 1^{er} janvier 2019 à des syndicats compétents sur l'ensemble des bassins hydrographiques du territoire communautaire. Neuf plans pluriannuels sur les bassins versants sont en cours ou achevés. Sept études hydrauliques sont terminées.

En 2019, la taxe GEMAPI a été instaurée.

Le suivi annuel par communes des consommations d'eau a été fait pour la période de 2012 à 2020.

Action n°14 : Se protéger des aléas

Présentation des objectifs :

- Organisation des modes d'actions en présence d'un aléa ;
- Renforcer la culture de gestion du risque ;
- Rapprocher les différents intervenants lors d'évènements ;
- Mettre sur pied une organisation efficace et communicante apte à résoudre les difficultés de fonctionnement du réseau routier ;
- Prendre conscience de l'impact de la variable température et des effets de chaleur des îlots urbains. Former, éduquer les concepteurs à la proposition de solutions d'adaptation : connaissance de l'albédo des matériaux, palette de matériaux à l'albédo mesuré, rôle du végétal et de l'eau pluviale dans l'aménagement urbain pour atténuer les effets de la chaleur ;
- Améliorer la qualité de l'eau afin de conserver le classement « excellente qualité des eaux de baignade » et préserver les activités nautiques et de pêche.

Bilan d'exécution technique

5 aléas de type inondation ont été subis entre 2017 et 2022.

Pendant l'année 2018, un cahier d'astreinte a été complété : fiches contacts, fiches réflexes, planning d'astreintes avec 11 agents. Une réunion avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a été organisée, conduisant au principe d'information de ce dernier lorsqu'une cellule de crise est activée.

Les inondations du 12 et 13 juin 2019 ont généré de nombreux dégâts et des besoins de réparations sur le réseau routier communautaire. Une cellule de crise en contact avec les autres Postes de Commandes (PC) communaux et départementaux a été mise en place débouchant entre autres, sur des itinéraires concertés de déviation.

Pendant ces deux jours, le service infrastructure a réalisé 120 interventions de divers ordres. Les jours qui ont suivi l'épisode de crue ont surtout été occupés à des opérations de déblaiement et de nettoyage en régie par le service infrastructures de la communauté dans la limite technique de ce qu'il pouvait réaliser.

La cartographie des 2 zones inondées (Baïse et Luzoué) a été faite.

Les autres évènements ont été moins importants.

Une palette de végétaux adaptés aux nouvelles conditions climatiques a été établie et fait référence pour les plantations.

Une étude Trame Verte et Bleue a été engagée sur le territoire. Il a mis en avant : 1600 km de cours d'eau avec un état général moyen et 190 km avec un état écologique très bon.

La qualité de l'eau sur la base de Biron a été améliorée avec la plantation de nouveaux roseaux suite au niveau d'eau trop élevé en 2017. La jussie a été arrachée dans la roselière. Il y a eu une alerte pour la qualité de l'eau sans conséquence sur l'ouverture de la plage en période très chaude.

Au 1^{er} janvier 2018, conformément à la loi MAPTAM de 2014, la CCLO a pris la compétence GEMAPI. Elle l'a transférée au 1^{er} janvier 2019 à des syndicats compétents sur l'ensemble des bassins hydrographiques du territoire communautaire. En 2019, la taxe GEMAPI a été instaurée.

Une pré-étude « îlot de chaleur » a été réalisée sur la ville d'Orthez. La COVID a impacté cette action.

Action n°15 : Suivre la qualité de l'Air

Présentation des objectifs :

- Programmer des campagnes de mesures aux abords des grands axes routiers. Le but est de mesurer les concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) et de particules fines (PM₁₀), polluants pour lesquels les concentrations admissibles dans l'air sont réglementées et dont les effets sanitaires sont avérés. Le dioxyde d'azote NO₂ est un traceur de la pollution routière.
ATMO Nouvelle-Aquitaine gère les stations fixes de mesure et s'est orientée vers l'étude de la qualité de l'air à proximité des sites industriels liée à la problématique odeurs.

Cette fiche a été annulée.

Perspectives de l'orientation n°8

La collectivité poursuit sa connaissance de la vulnérabilité du territoire et travaille à sa résilience. Elle s'appuie sur les axes de la boussole de la résilience du Cerema.

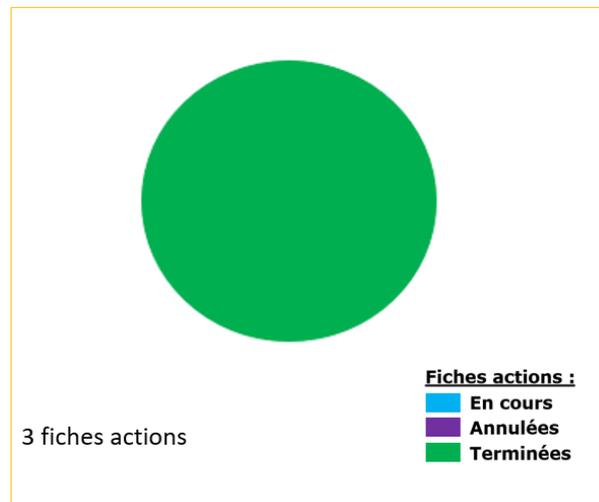


Après des événements importants comme les inondations, avec la COVID et l'instabilité internationale, nous voyons apparaître des ruptures sociales, d'approvisionnements, d'énergies, de biodiversité, ...

Le territoire doit poursuivre dans ce sens.

Orientation N°9 : Etablir une gouvernance

Les fiches actions de l'orientation se répartissent selon :



Toutes les fiches sont terminées.

N° Action	Intitulé	Fiches		
16	Etablir une gouvernance	F60	F61	F62



Synthèse de l'orientation n°9



Indicateurs

- Le nombre de réunions annuelles du COPIL a été variable car période COVID
- La mise en place de l'observatoire a été achevée
- Les marchés publics ont majoritairement des clauses d'achats durables
- Les moyens humain et financier alloués annuellement ne sont pas répertoriés globalement
- 1 communication majeure vers le grand public a été faite en 2021 : le rapport de Développement Durable

Action n°16 : Etablir une gouvernance

Présentation des objectifs :

- Assurer le pilotage de la mise en œuvre du PCAET ;
- Suivre les subventions obtenues dans le cadre de Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ;
- Labelliser le territoire dans le programme Cit'ergie ;
- Assurer les animations liées au PCAET ;
- Orienter vers des politiques d'achats durables au sein de la collectivité ;
- Conforter les moyens liés aux actions du PCAET.

Bilan d'exécution technique

La composition des membres du Comité de Pilotage (COPIL) de suivi a été validée : il comprend 9 élus de la collectivité et 8 membres extérieurs. Les réunions du COPIL ont été impactées par la COVID. Une nouvelle gouvernance a été installée en 2020. Les nouveaux membres du COPIL ont été nommés. Un rendu régulier a été fait en commission Environnement.

La collectivité a introduit dans ses programmes et plans d'actions, le changement climatique :

Le Territoire a été lauréat TEPCV dans le cadre de son guichet habitat Energie et revitalisation d'une friche. Une subvention de 500 000 € a été conventionnée. Le taux de réalisation des actions a été de 95%.

Une Trame Verte et Bleue est en cours de réalisation : le diagnostic et le plan d'actions ont été validés et le plan d'actions est en cours de réalisation.

Un Contrat Local de santé est en cours avec un volet environnemental.

Le projet de territoire 2021 a inscrit le changement climatique dans ces orientations.

Un Contrat de Relance Transition Energétique (CRTE) a été signé en 2021.

La collectivité s'est engagée avec l'ADEME dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) qui comprend les labels Climat Air Energie et Economie circulaire.

Un travail en transversalité est en cours pour l'élaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU).

Dans les différents marchés publics des clauses d'achats durables sont introduites.

Un rapport de Développement Durable a été élaboré.

Pour les animations, des photos ont été exposées sur la clôture du bâtiment. Des sensibilisations dans les foires ont été menées et un kit d'animations a été élaboré. Un jeu et des incitations à des éco-gestes ont été mis sur le site internet et des interventions ont été réalisées au [Mix].

La sensibilisation « L'école de l'énergie » animée par l'association Ecocène est proposée aux écoles primaires. En 3 ans, 31 classes de 22 communes du territoire ont participé.

Un bilan du suivi des actions du PCAET est fait annuellement.

Perspectives de l'orientation n°9

La collectivité a mis en place une gouvernance pour le suivi du PCAET. Celle-ci a été impacté par la COVID. Depuis, une partie des élus du conseil communautaire a été renouvelée en 2020.

La collectivité s'est engagée dans un Contrat Objectif Territorial qui lui permettra de s'améliorer dans un processus d'amélioration continue. Les principales étapes sont :

A partir du référentiel de mesures et d'indicateurs CLIMAT - AIR - ENERGIE et avec l'appui de son·sa conseiller·ère CLIMAT - AIR - ENERGIE, la collectivité

Réalise un état des lieux détaillé des actions de sa politique climat-air-énergie mise en œuvre

Identifie son potentiel d'action, ses forces et ses faiblesses

Etablit et suit ses indicateurs opérationnels de performance climat-air-énergie

Formalise et/ou renforce sa stratégie et son programme d'actions climat-air-énergie et les fait approuver par l'organe décisionnel dans une délibération

Chaque année, la collectivité

met en œuvre et suit en continu la progression de son programme d'actions climat-air-énergie

reçoit la visite annuelle de son·sa conseiller·ère CLIMAT – AIR – ENERGIE qui suit l'avancement de la mise en œuvre de son programme d'actions climat-air-énergie

Ce travail est en cours d'élaboration.

Partie 7 : Liste des recommandations

1) En lien avec le PCAET

A partir de ce que nous avons vu au-dessus, une première liste de recommandations peut être faite sans ordre particulier :

N°	Recommandations
1	Avoir moins de fiches actions
2	Accentuer les actions de réduction des GES pour la mobilité
3	S'appuyer sur un schéma directeur de l'énergie, de réseaux de chaleur et de froid pour accentuer la réduction des GES
4	Potentiel d'EnR à poursuivre pour tous les secteurs avec étude de l'évolution du potentiel des entrants
5	Sensibiliser autour de la qualité de l'air intérieur & extérieur
6	Poursuivre le lien avec les acteurs des communes et des commerces (secteur tertiaire)
7	Avoir une transversalité dans l'élaboration du PLUi et du PLH
8	Concerter plus les acteurs du territoire, informer la population et les communes
9	Etudier le faisabilité de la mise en place un budget vert et des moyens humains
10	Etude sur les Flux de matière et le transport associé
11	Etude sur les déplacements des derniers kilomètres des personnes et des marchandises
12	Prendre plus en compte la vulnérabilité

2) En lien avec Intercommunalités de France

L'élaboration d'un PCAET n'est qu'une partie de la coordination de la Transition énergétique sur le territoire. Ce rôle doit être plus affirmé selon l'ADCF - Intercommunalités de France qui émet une liste de recommandations :

- ✓ Élaborer une stratégie de transition écologique et énergétique permettant de s'interroger sur le rôle de l'intercommunalité et les outils (financiers et non-financiers) à mobiliser ;
- ✓ Chiffrer les besoins nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de transition ;
- ✓ Flécher la part « transition » dans les dépenses et recettes des budgets de l'intercommunalité ainsi que la part des dépenses défavorables à la transition ;
- ✓ Analyser les projets contribuant à la transition en coût global, en intégrant les économies et les retombées économiques pour le territoire ;
- ✓ Faire de la transition une priorité lors des arbitrages budgétaires ;
- ✓ Créer un service en charge de la transition ;
- ✓ Positionner ce service comme animateur auprès des différents services de l'intercommunalité, des communes et des acteurs du territoire ;

- ✓ Pérenniser les postes dédiés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation des démarches de transition écologique et énergétique ;
- ✓ Former l'ensemble des agents aux enjeux de la transition et aux conséquences opérationnelles pour l'exercice de leurs missions ;
- ✓ Mettre l'accent sur le renforcement de l'ingénierie interne ;
- ✓ S'inscrire dans des projets de transition portés à différentes échelles.

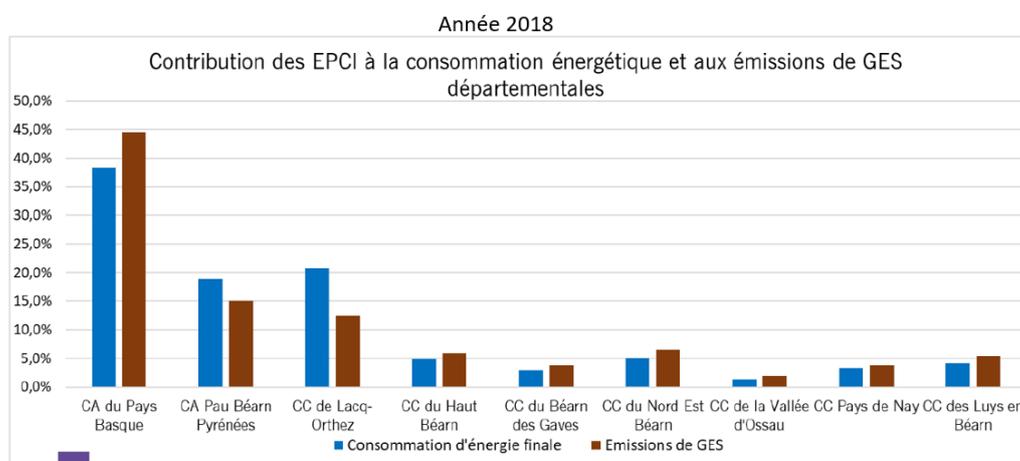
Source : Financement de la Transition écologique et énergétique – ADCF- septembre 2022

Partie 8 : Positionnement et objectifs de la collectivité dans le cadre des politiques départementales, régionales et nationales

1) Positionnement dans le Département

Cette étape permet d'appréhender les évolutions du contexte sur lequel s'appuie ce bilan. Le Département des Pyrénées-Atlantiques a comparé les consommations énergétiques et les émissions de Gaz à effet de serre pour chaque EPCI (voir figure ci-dessous).

La collectivité apparaît la seconde collectivité en consommation d'énergie (20% de la consommation énergétique du département) mais elle est en troisième position pour la production de gaz à effet de serre (13% des émissions de GES).



2) Positionnement par secteur

La comparaison avec d'autres entités de la répartition des consommations d'énergies des secteurs en 2019 montre que le territoire est atypique.

Secteur	CCLO	Département	France
Résidentiel 	12 %	30 %	29 %
Transport 	19 %	35 %	31 %
Agriculture 	2 %	3 %	3 %
Industrie 	59 %	18 %	20 %
Tertiaire 	8 %	14 %	17 %

Le profil des émissions de GES est assez proche du profil national.

Secteur	CCLO	Département	France
Résidentiel	7 %	13 %	9 %
Transport	31 %	36 %	31 %
Agriculture	28 %	33 %	19 %
Industrie	25 %	10 %	31 %
Tertiaire	9 %	8 %	10 %

3) Objectifs du prochain PCAET

Le premier objectif que nous mentionnons, est d'avoir -30% de consommations énergétiques par rapport à celle de 2012 en 2050. Dans les figures suivantes, sont mis en perspectives les résultats obtenus et les évolutions indiquées dans la précédente stratégie.



Le second objectif est d'avoir -40% de production d'émission de Gaz à Effet de serre sauf pour le secteur industriel qui est à -30% par rapport à celle de 2012 en 2050. Dans les figures suivantes, sont mis en perspectives les résultats obtenus et les évolutions indiquées dans la précédente stratégie.

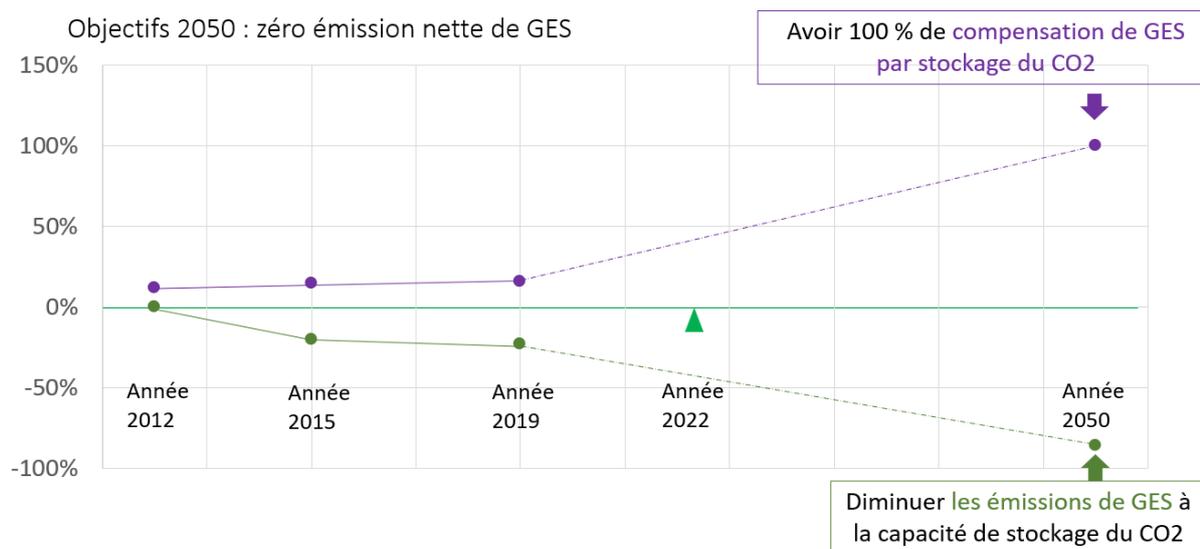


4) Objectifs nationaux

Pour autant, les objectifs nationaux ont évolué : l'Etat mentionne la notion de zéro émission nette de carbone. Cela revient à compenser les émissions de Gaz à Effet de serre par du stockage ou du captage du CO₂.

Nous avons reporté sur le graphe ci-dessous :

- les évolutions de la part de CO₂ stockée dans le sol et la végétation (courbe violette). En 2019, la proportion était de 17% ;
- les diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à 2012. En 2019, la proportion était de 23%.



Un travail sur la séquestration du carbone par le secteur agricole est à amplifier.

Dans ce graphe, n'est pas pris en compte le captage du CO₂ pour récupération par le secteur industriel qui est de l'ordre de 17%. Cette partie n'est pas prise en compte par l'AREC.

Cette voie est prometteuse.

Le territoire travaille sur la possibilité de capter le CO₂ et de le stocker en profondeur. Ce travail est dans une première phase d'étude.

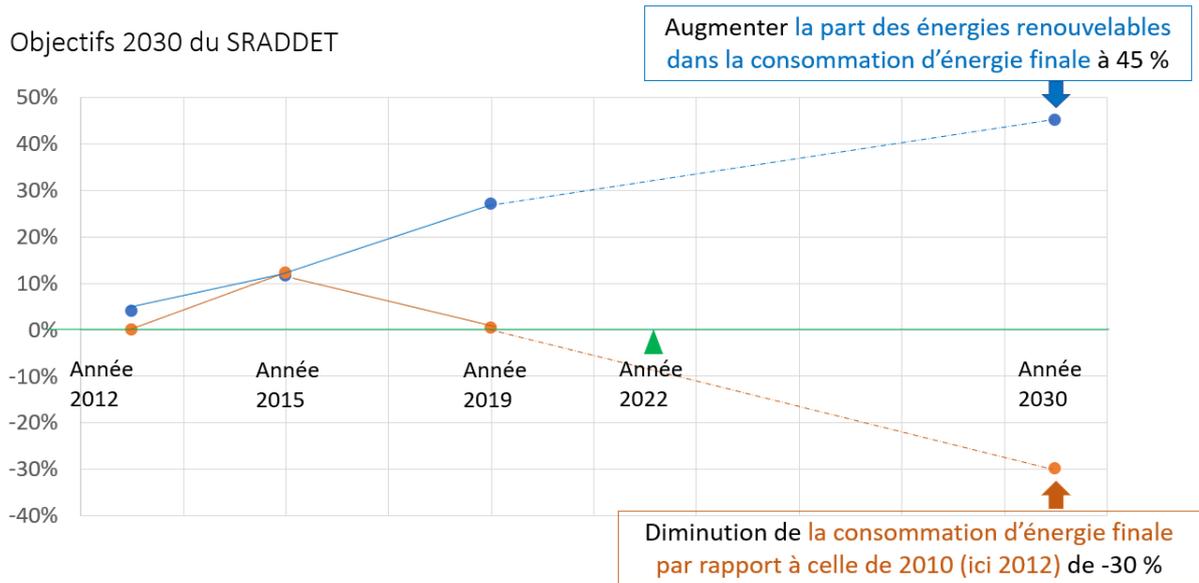
5) Objectifs régionaux

De même, les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ont été définis après 2017 et ils n'ont pas pu être intégrés dans ce PCAET.

Il définit et nous avons reporté les évolutions constatées sur le territoire sur la figure suivante :

- la part de la production énergétique renouvelable dans les consommations d'énergies (courbe bleue) : le document indique l'objectif de 45% pour cette part. En 2019, nous étions à 27% ;
- en lien avec une diminution de 30% des énergies consommées sur le territoire par rapport à 2010 (courbe orange) . En 2019, nous étions à 1%.

Objectifs 2030 du SRADET



Une nouvelle mouture du SRADET est en cours. Il faudra prendre en compte les nouveaux objectifs et les différentes règles présentes.

Conclusions

Les résultats de ce premier PCAET sont très encourageants :

- Le territoire est sur une dynamique de maîtrise de ses consommations énergétiques, 1% d'augmentation de la consommation énergétique totale entre 2012 et 2019 et cela avec l'implantation de nouveaux industriels ;
- Le territoire a diversifié sa production d'énergies renouvelables et cela surtout pour les secteurs Industriel et Résidentiel ;
- Les objectifs de diminution des émissions de Gaz à Effet de serre ont été dépassés pour les secteurs Industriel et Résidentiel. Cela est dû à la diversification des énergies utilisées par ces secteurs ;
- Globalement, les objectifs de diminution des émissions polluantes sont dépassés ;
- Le stockage du CO₂ et la récupération du CO₂ sont effectifs sur le territoire.

Les objectifs du prochain PCAET à débattre sont de :

- Conforter et renforcer la dynamique enclenchée depuis 2017
 - Territoire innovant en développement des EnR&R
 - Rénovation énergétique du patrimoine résidentiel
 - Résilience du territoire
 - Pression sur l'eau
- Développer et consolider les mobilités, le tertiaire et l'agriculture, un budget énergie-climat
- Faire émerger de nouveaux axes d'actions et d'innovations
 - Les circuits courts de l'énergie
 - La production d'hydrogène
 - La récupération du CO₂ sur les installations industrielles
 - Le stockage du CO₂ dans la biomasse et en profondeur
- Mobiliser le Territoire